

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

(62^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mardi 10 Juin 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Départements et territoires d'outre-mer.** — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1651).

M. Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

MM. de Branche, le secrétaire d'Etat, le président ;
Franceschi,
Guillod.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 1665).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer, et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

★ (1 f.)

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, voici plus de deux ans maintenant que le Président de la République et le Premier ministre m'ont confié la responsabilité de l'outre-mer de la France. A ce stade de la mission que je poursuis avec détermination, je suis particulièrement heureux d'analyser devant vous la politique du Gouvernement et d'en expliciter les perspectives pour l'avenir de nos départements et de nos territoires.

La tâche que j'assume est difficile. Elle se caractérise essentiellement comme une mission de coordination, d'animation et d'impulsion, dont le but est de répondre positivement aux espérances de tous ceux qui expriment leur attachement à la France et qui placent leur confiance en elle, afin de renforcer la certitude des hommes et des femmes de ces terres lointaines qu'ils sont des Français sans réserve.

C'est en essayant de respecter cette ligne d'action que je m'efforce d'obtenir le concours de chacune des administrations intéressées en faveur de l'outre-mer. L'appui résolu qu'apporte constamment à ces efforts le Premier ministre, homme lui-même de l'outre-mer, est une garantie d'efficacité.

C'est cependant un combat qu'il ne faut jamais abandonner et je le conduis, vous le savez, avec une passion intense et avec la ferme intention d'en être pleinement responsable.

Cet objectif est élevé, ambitieux, noble, et il exige de notre part à tous une action parfaitement déterminée, parfaitement solidaire, et aussi particulièrement ferme, que je tenterai de préciser devant vous à travers quatre observations principales, au nom du Premier ministre et du Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Première observation : le Gouvernement poursuit activement et résolument dans l'outre-mer l'œuvre qui a été accomplie par la V^e République depuis plus de vingt ans.

Nous continuons à construire, malgré les difficultés dues à l'éloignement et à l'héritage de situations spécifiques souvent singulières, la société française fraternelle que le Président de la République, comme ses prédécesseurs, propose à notre ambition.

Il a toujours été affirmé dans cet esprit, sans aucune équivoque, que la politique de la France outre-mer ne peut être une politique d'abandon, de repli ou de défaite. Elle sera, au contraire, comme elle l'a toujours été, une politique de renforcement résolu des liens avec la métropole. Confortant ainsi des sentiments qui sont le fruit d'une longue histoire, cette politique est la seule qui permette en même temps de satisfaire l'aspiration légitime de ces populations au progrès et à la sécurité.

Aussi est-il nécessaire d'affirmer, à travers quelques chiffres précis, les résultats incontestables de cette continuité : il est de fait que chacun des départements et territoires d'outre-mer a atteint, au cours des vingt dernières années, un niveau de vie et un niveau de protection sociale sans commune mesure avec ceux de la plupart de ses voisins.

Le niveau de vie des départements et des territoires d'outre-mer se rapproche assez rapidement de celui de la métropole et l'écart avec les pays de leur environnement, généralement indépendants, est devenu considérable. C'est ainsi que le produit intérieur brut par habitant en 1978 était de 18 000 francs en Martinique, de 13 000 francs en Guadeloupe, de 13 500 francs à la Réunion, de 24 000 francs en Nouvelle-Calédonie et de 17 000 francs en Polynésie. A la même date, il n'était que de 4 900 francs à Cuba, de 2 500 francs à Grenade, de 1 250 francs à Haïti — soit dix fois moins qu'en Guadeloupe. En dix ans, il a progressé de 204 p. 100 en Martinique, de 150 p. 100 à la Réunion, de 145 p. 100 en Guadeloupe, de 140 p. 100 en Polynésie, et de 36 p. 100 en Nouvelle-Calédonie qui a cependant été frappée par une crise économique d'une gravité exceptionnelle. Notons enfin que, de 1958 à 1980, le produit intérieur brut a été multiplié par quinze en Guadeloupe et par dix-sept en Martinique.

En ce qui concerne la protection sociale, un effort exceptionnel a été accompli dans les départements d'outre-mer et a permis, peu à peu, de faire bénéficier un nombre croissant de nos concitoyens des protections essentielles attachées à leur qualité de Français. Loin de s'essouffier, cet effort considérable s'est encore accentué au cours des derniers mois. L'ensemble des prestations servies dans les départements d'outre-mer est passé de 300 millions de francs en 1974 à près d'un milliard et demi en 1980. Cette augmentation est très supérieure à celle qu'a connue la métropole.

Deux types de mesures sont intervenues depuis 1974 dans le sens de la départementalisation sociale.

Les premières visaient à élargir le champ d'application des prestations à des catégories nouvelles. C'est ainsi qu'en 1975 la notion d'enfant à charge a été étendue et que le maintien des prestations familiales a été accordé aux travailleurs privés d'emploi qui justifient d'une certaine durée de travail dans l'année précédente.

Les secondes tendaient à l'introduction de prestations instituées en métropole depuis 1970 : allocation d'orphelin, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation spéciale, allocation de logement.

Depuis 1978, ont été étendus l'allocation de parent isolé et le complément familial.

Enfin, les départements d'outre-mer vont être concernés par deux mesures d'une importance considérable : l'extension de l'indemnisation du chômage et l'adaptation du revenu minimum familial garanti.

En outre, et c'est un acquis tout récent, le Gouvernement a décidé l'extension de ces droits sociaux les plus fondamentaux à nos concitoyens des territoires d'outre-mer. L'Etat vient, en effet, dans le cadre d'un dispositif de conventions avec les territoires, d'élargir l'ensemble du système de prestations sociales créées en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie par les instances territoriales.

Il n'est ainsi plus possible de considérer que le statut de territoire d'outre-mer ne maintiendrait que des liens très distendus avec la métropole et constituerait ou ne sait quel obstacle à la reconnaissance effective des droits spécifiquement français des habitants des territoires.

Je mets par conséquent quiconque au défi — et je pèse mes mots — de trouver, dans la politique conduite par le Gouvernement, une rupture avec l'action menée depuis 1958.

M. Roger Chinaud. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. En réalité, le Gouvernement a élargi, amplifié, approfondi tout ce qui a été entrepris par la V^e République, parce que les populations d'outre-mer demandent qu'on aille plus loin, qu'on soit encore plus généreux et plus déterminé. Il poursuit l'œuvre qui consiste à parachever le renforcement institutionnel, social, économique, des liens entre chaque collectivité d'outre-mer et la métropole. Pour cela, son action relève de plus en plus de l'ensemble des départements ministériels, comme c'est le cas dans n'importe quelle région de France.

Deuxième observation : cette politique s'appuie essentiellement sur la confiance, toujours manifeste et réaffirmée, des populations d'outre-mer.

La France, présente sous tous les cieux du monde, n'a plus un empire, elle n'est plus au temps de la conquête et de la domination. Ce qui justifie la présence du drapeau français dans ces terres lointaines, c'est la libre volonté des populations d'être françaises et de le rester. (*Applaudissements sur les bords de l'union pour la démocratie française.*)

Bien sûr, les liens avec la France sont toujours très anciens — bien plus anciens, souvent, que l'appartenance française de telle ou telle province de la métropole — et ils reposent sur bien autre chose que le résultat de telle ou telle élection. Cela étant, il est significatif de constater que le résultat des élections, d'une consultation à l'autre, montre le renforcement continu des formations qui se réclament clairement de l'appartenance nationale.

Les résultats globaux des trois dernières grandes consultations nationales le prouvent. La majorité avait obtenu en 1974, aux élections présidentielles, un peu plus de 50 p. 100 des suffrages ; elle en a obtenu 65 p. 100 aux élections législatives de 1978 et 72 p. 100 aux élections européennes de 1979. Certes, ces chiffres sont globaux et il ne faut pas leur donner plus de portée qu'ils n'en ont. Ils mettent cependant en évidence une tendance très nette : chaque fois qu'une formation politique a eu l'imprudence de laisser planer un doute sur le principe fondamental de l'appartenance française, les électeurs n'ont pas manqué de la sanctionner.

C'est dans ce climat de confiance que peut s'instaurer le dialogue permanent avec chacune des collectivités d'outre-mer pour la conduite de ses affaires. Dans les territoires, l'autonomie est maintenant solidement bâtie, et la mise en place d'une politique active de conventions avec l'Etat est venue concrétiser l'harmonie des liens avec la France, d'abord en Polynésie puis, peu à peu, avec la Nouvelle-Calédonie, après qu'un certain nombre de difficultés passagères ont été surmontées.

Les départements d'outre-mer, quant à eux, participent activement à la grande réflexion nationale sur l'accroissement des responsabilités locales, ainsi que j'en ai pris moi-même l'engagement au mois de mars dernier en Guadeloupe. Comme il l'a déjà fait en de nombreuses circonstances, le Gouvernement s'efforcera, chaque fois qu'il le pourra, de donner plus de responsabilités aux élus locaux.

M. Loïc Bouvard et M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Déjà, la consultation systématique des conseils généraux sur les lois et règlements qui les concernent et la récente décentralisation du F.I.D.O.M., réalisée en 1979, en sont une première illustration.

Plus généralement, avec les départements comme avec les territoires, je me suis attaché à susciter la concertation et la réflexion commune pour l'élaboration de notre action à long terme, à travers de multiples conférences auxquelles participent régulièrement les élus et les représentants des activités socio-professionnelles, conférences qui débouchent sur des lignes d'action auxquelles le Gouvernement se tiendra autant qu'il le pourra dans les années à venir.

Les députés des Antilles et de la Guyane savent quel profit nous tirons tous de cette confrontation permanente de nos idées, de nos soucis et de nos moyens. Nous poursuivrons cette politique de concertation qui provoque l'étonnement de certains, l'indignation d'autres, l'incompréhension de beaucoup mais qui, au fond — et j'en prends les élus d'outre-mer à témoin — conforte notre excellente collaboration et notre prise de conscience commune de ce que doit être l'action de l'Etat outre-mer.

Cette politique de confiance, qui répond aux vœux des populations et des élus concernés, doit être conduite avec fermeté et rigueur. Il faut, en effet, que la volonté exprimée par la majorité soit respectée, et je m'y suis attaché avec détermination.

Ce fut le cas, il y a un an et demi à peine, en Nouvelle-Calédonie lorsque les lacunes des institutions de l'époque ont permis l'élection d'un conseil de gouvernement incohérent et que la vie politique et administrative du territoire fut bloquée. M. Jacques Laffeur se souvient de cette période et il sait quelle fut son action à l'époque pour faire face à ces difficultés. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Ce fut aussi le cas il y a quelques mois en Martinique, où l'éclatement incessant de conflits, suscités en réalité pour des motifs politiques, exigeait une reprise en main énergique de l'action de l'Etat, reprise en main qui se poursuit en ce moment même, conformément au souhait des élus et de la majorité de la population.

Les élus de la Martinique ont été, lorsqu'il l'a fallu, informés des intentions du Gouvernement. Ils m'ont, dans cette période, apporté en permanence leur soutien résolu. Certains, qui étaient d'accord avec nos objectifs et avec les efforts engagés, ont voulu en diminuer la portée en mettant en cause les conditions dans lesquelles j'ai conduit cette action. Qu'ils m'expliquent donc ce qu'ils auraient fait à ma place !

J'ai, pour ma part, agi selon ma conscience : un coup d'arrêt déterminant devait être donné à la dégradation de la situation en Martinique. L'histoire jugera ce que j'ai fait alors. (*Rires sur les bancs des communistes.*) J'ai suffisamment prouvé, me semble-t-il, que j'étais attaché à comprendre les uns et les autres et soucieux d'être proche de ceux qui expriment les préoccupations les plus douloureuses.

M. Jacques Brunhes. Le dialogue, c'est 250 gardes mobiles !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je crois avoir, en de nombreuses circonstances, assez manifesté cette attitude pour que l'on ne mette pas en cause, mesdames, messieurs, la détermination que j'ai ensuite manifestée lorsqu'il a fallu donner un coup d'arrêt à ceux qui, de façon tout à fait irresponsable, voulaient précipiter la Martinique dans une voie que refusaient la grande majorité de ceux de nos compatriotes qui vivent dans ce département.

C'est également le cas, et de manière constante, vis-à-vis de nos adversaires de l'extérieur, dont les tentatives de déstabilisation permanente rencontrent et rencontreront chaque fois la fermeté diplomatique du Gouvernement et la mise en place des moyens de défense appropriés. De cela aussi, je n'ai aucune raison de rougir. Les élus d'outre-mer savent combien c'est nécessaire et combien les populations, sur ce point aussi, comptent sur la fermeté du Gouvernement de leur pays.

Ma troisième observation sera pour rappeler que la politique du Gouvernement s'appuie, avant toute autre considération, sur la nécessité du développement économique.

Sur le plan économique et social, des efforts importants doivent être poursuivis pour que les sociétés françaises d'outre-mer soient à la hauteur de ce que la France envisage pour elle-même lorsqu'elle pense à son avenir.

Il faut bien voir que ces efforts sont difficiles, et le domaine du développement économique est celui où il faut par-dessus tout se garder de la démagogie et du verbiage.

Là aussi, j'attends que l'on m'explique clairement ce qu'il faut faire, en apportant tous les arguments à l'appui et en prouvant que nous disposons des moyens suffisants pour y parvenir.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, le combat que nous avons engagé à cet égard est un combat déterminé et passionné. Mais c'est également un combat réaliste. Car à quoi sert de promettre si l'on n'est pas en mesure de tenir ? Depuis deux ans, je me suis gardé de promettre quoi que ce soit et je mets quiconque au défi de citer une promesse que je n'aie pas été en mesure de tenir. Si certains d'entre vous ont l'intention de me faire part de leurs reproches ou de leurs inquiétudes à ce sujet, qu'ils en apportent les preuves ! Dans une matière aussi grave, des affirmations gratuites ne sauraient être admises. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Il faut bien se rendre compte que l'outre-mer souffre de handicaps très réels. Nos départements et nos territoires sont, en effet, très dispersés, dans un milieu régional très distendu en raison de l'insularité. Dans chacun des cas ensuite, la faiblesse numérique de la population limite les chances de développement industriel. Et puis, les départements et les territoires d'outre-mer, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et, dans une certaine mesure, de la Guyane, disposent de peu de ressources naturelles. Enfin, la coexistence dans ces sociétés d'éléments de développement très avancés et d'autres très retardés — la Nouvelle-Calédonie en est un exemple — complique encore la mise au point d'un véritable modèle de développement.

Mais il faut bien voir aussi, à côté de ces handicaps, quelles sont les chances réelles de l'outre-mer.

Il y a d'abord des possibilités agricoles, notamment de diversification des productions, à mettre en valeur dans chacune de ces collectivités. Pour les Antilles et la Guyane, c'est l'un des objectifs des plans que nous avons arrêtés ensemble, messieurs les députés de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane, vous vous en souvenez.

Il y a également les perspectives immenses d'exploitation de la mer, qui font l'objet d'études et de perspectives de plus en plus concrètes, et qui ne cesseront de se développer dans les prochaines années.

Il y a aussi le développement du tourisme, d'un certain nombre d'activités tertiaires, artisanales, voire de petite industrie, qui devront être les moteurs de la création d'emplois dans l'avenir.

Mettre en valeur ces chances exige trois efforts soutenus :

D'abord, tout mettre en œuvre pour rapprocher et pour rendre homogènes ces marchés étroits et isolés ; c'est ce que nous faisons aux Antilles et en Guyane, dans un ensemble économique aussi cohérent et complémentaire que possible ;

Ensuite, chercher à appuyer le développement de nos départements et territoires sur un ensemble plus vaste, même si cet ensemble implique une coopération internationale — mais le rayonnement de notre outre-mer nous le permet désormais, et de manière avantageuse, chacun en est pleinement conscient ;

Enfin, tirer tout le parti possible de l'intégration des départements et de l'association des territoires à la Communauté économique européenne, de façon à ouvrir plus largement la réalisation des investissements et des courants commerciaux ; c'est l'objet des deux mémorandums déposés en 1979 par le Gouvernement — un pour les départements, l'autre pour les territoires — et récemment pris en considération par les instances européennes de Bruxelles.

C'est dans cet esprit que nous nous efforçons de construire pour l'outre-mer une politique volontaire, ouverte, ayant de véritables objectifs à long terme. Peu à peu, chaque département ou territoire se trouve doté d'un plan de développement à moyen et long terme, largement concerté au préalable, qui constitue une véritable charte pour ceux qui travaillent dans cette direction et qui nous oblige à concentrer nos efforts sur un certain nombre de décisions communes. C'est déjà le cas de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna, de la Guyane dont le plan de développement reprend un second souffle en 1980, des Antilles avec les « vingt points d'appui » pour leur développement, de la Réunion avec le plan de développement économique et social des Hauts de la Réunion. Ce sera le cas, dans le cadre des réflexions engagées pour le VIII^e Plan, de la Polynésie où je me rendrai dans quelques jours, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, et aussi, bien sûr, des Terres australes qui constituent pour la France une chance réelle pour l'avenir et auxquelles je m'efforce de préparer une véritable vocation.

Mais — il ne faut pas se le dissimuler — cette politique de développement exige le plus souvent des réformes de structures. Certaines ont été engagées au cours des dernières années. Elles seront vigoureusement poursuivies, mais elles posent de graves problèmes. Nous nous devons de les conduire certes avec fermeté, mais aussi avec prudence et avec le souci qu'elles permettent d'aboutir à de réels progrès.

Enfin — et ce sera ma quatrième observation — la politique du Gouvernement relance résolument la promotion sociale et culturelle pour tous, dans un esprit de justice et de fraternité.

La poursuite scrupuleuse de l'action engagée dès le début de la V^e République, le développement d'une politique fondée sur la confiance, la fermeté et l'exigence du développement économique, ont pour finalité la construction outre-mer d'une société française réellement exemplaire et authentique.

M. Emmanuel Hamel et M. Pascal Clément. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. L'ensemble des objectifs et des mesures que j'ai rappelés y concourent très activement. Parce que le stade d'un progrès significatif est désormais atteint, il est possible d'accélérer les décisions dans des domaines plus diversifiés, touchant plus directement à la situation personnelle de chacun de nos concitoyens.

C'est ainsi que les actions de développement économique globales, que j'ai rappelées tout à l'heure, sont désormais complétées par des actions d'aménagement du territoire, concernant spécialement des régions plus fragiles ou plus déséquilibrées : les Hauts de la Réunion, l'aménagement de la Côte sous le

Vent en Guadeloupe, que nous préparons depuis deux ans et qui aboutit maintenant, la revitalisation des archipels éloignés de Polynésie française, que j'ai engagée moi-même — M. Fosse s'en souvient.

C'est dans cet esprit que s'inscrit également la grande idée, déjà concrétisée à partir de cette année, de la promotion mélanésienne et de la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie, qui ont fait l'objet de décisions financières importantes lors du dernier comité directeur du F.I.D.E.S. M. Laffleur soutient cette action et je l'assure qu'au cours de mon dernier voyage j'ai trouvé de nouveaux encouragements à poursuivre résolument dans cette voie.

C'est dans cet esprit aussi que, dès 1979, le Gouvernement a décidé d'engager en Guadeloupe une importante réforme foncière qui intéressera 11 000 hectares et permettra à plusieurs centaines de jeunes agriculteurs d'accéder à la terre.

Les députés de la Guadeloupe, MM. Maximin, Moustache et Guillod, étaient à mes côtés lorsque nous avons préparé cette réforme foncière voici deux années déjà. Ils étaient encore à mes côtés il y a quelques semaines, lors de mon dernier voyage, lorsque nous l'avons mise en place. Je les remercie du soutien qu'ils apportent à la politique du Gouvernement dans cette direction et je puis les assurer que c'est avec eux, dans la concertation, que nous conduirons cette réforme foncière, ainsi que je m'y suis engagé au nom du Gouvernement.

C'est également dans un esprit de justice qu'a été adopté, il y a quelques mois, par le Parlement l'aménagement du régime fiscal des départements d'outre-mer, lors de la dernière session budgétaire. Il le fallait ; c'était un effort de solidarité. Je ne me dissimule pas le courage qu'il a fallu au Parlement pour adopter ces mesures fortement controversées sur le terrain. Je ne reviendrai pas sur ce sujet. Mais, là aussi, le temps prouve que nous avions raison.

C'est également le sens de la mise à jour, concertée et équilibrée, de la situation des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer, que nous avons entreprise en concertation avec eux et, une fois encore, malgré des flots de démagogie que certains se sont plu à déverser.

C'est aussi la justification des efforts entrepris en faveur du logement social dans les départements d'outre-mer, avec la constitution de la ligne budgétaire unique, avec les projets d'extension de l'aide personnalisée au logement qui tiennent particulièrement à cœur au député de la Réunion, le docteur Lagourgue, avec l'élaboration d'un programme pluriannuel de logement social. Tout récemment, à la Réunion, nous avons mis en évidence l'ampleur de l'effort accompli par l'Etat pour entreprendre l'éradication des bidonvilles, notamment après les ravages du dernier cyclone. En Polynésie aussi, nous mettons en œuvre un programme de résorption des bidonvilles. Dans quelques jours, je me rendrai à Papeete et dans un certain nombre des agglomérations qui l'entourent pour visiter des bidonvilles et manifester sans équivoque à la population que notre effort est commencé.

Plus généralement, c'est à travers ces réformes sociales, économiques, fiscales, que nous entreprenons jour après jour la réforme de la société d'outre-mer. A que nous bâtissons peu à peu une société qui ressemblera davantage à la société métropolitaine. Une véritable société française, c'est-à-dire une société plus juste, où les inégalités de niveau de vie se réduiront et où chacun pourra s'épanouir dans sa personnalité propre.

Cette action se complètera aussi, de plus en plus, à travers les progrès de l'éducation, du niveau de la promotion culturelle, de la dignité, de la reconnaissance de la spécificité et de l'identité de chacun. Il s'agit là de l'action que le Gouvernement se doit d'entreprendre sur le plan culturel et que j'entends également conduire en concertation étroite avec les responsables élus des départements et des territoires. Je suis profondément persuadé qu'il faut y apporter une attention toute particulière, afin que, socialement et humainement aussi, nos concitoyens se sentent réellement intégrés à la communauté française dans le respect de leurs traditions et de leurs caractères.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Nous n'ignorons pas les critiques qui, nécessairement, se développent autour de notre action.

Elles émanent d'abord — et c'est normal — de ceux qui souhaitent le départ de la France. Pour ceux-là tout est bon pour démolir nos efforts et en caricaturer les résultats.

Elles émanent quelquefois aussi — et je le regrette — de certains qui oublient la part qu'ils ont prise dans le choix des orientations et la conduite de l'action. Je n'hésiterai pas, le

moment venu, à leur rappeler qu'outre-mer la continuité de l'engagement et du combat de la France, face aux destructeurs et aux séparatistes, doit et devra demeurer notre règle.

Voilà, mesdames, messieurs, les principaux thèmes de réflexion et d'action que le Gouvernement vous propose en ce qui concerne l'outre-mer. Je suis persuadé que l'attention toute particulière avec laquelle le Gouvernement veut aborder les problèmes difficiles du progrès économique et social au sein de l'outre-mer français attestera dans votre esprit sa détermination à bâtir véritablement, autant qu'il le pourra et aussi vite qu'il le pourra, la société française exemplaire à laquelle, j'en suis sûr, chacun de nos compatriotes lointains aspire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. de Branche, premier orateur inscrit.

M. René de Branche. Mesdames, messieurs, l'union pour la démocratie française aborde ce premier débat de la législature sur les départements et territoires d'outre-mer...

M. Jacques Brunhes. Débat sans vote !

M. René de Branche. ... dans la sérénité, sans complexe et avec une grande fierté qu'il nous a permis d'accomplir dans cette France dispersée aux quatre coins du monde.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de remercier le Gouvernement d'avoir accepté ce débat, dont je souhaite qu'il nous permette de prendre la mesure des progrès réalisés et de mieux définir tous ensemble, Français de métropole et Français d'outre-mer, les tâches que nous voulons accomplir dans les années à venir.

Mais il ne faut pas se cacher que nos compatriotes d'outre-mer, Français depuis toujours et qui l'ont montré dans les circonstances les plus difficiles, pourraient se sentir troublés ou même inquiets d'entendre au Parlement des voix remettre en cause l'action de la France et sacrifier la réalité aux impératifs de la politique de parti. A ceux-là, à ces compatriotes, je voudrais donner solennellement l'assurance que l'U. D. F. ne laissera ni renier l'histoire, ni oublier que depuis toujours, d'élection en élection, ces départements et territoires ont répété en toute liberté qu'ils étaient eux aussi la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

La métropole a l'obligation impérieuse d'assurer leur bien-être et leur sécurité et de les défendre contre toute agression, d'où qu'elle vienne. Notre mouvement saura le rappeler au pays chaque fois que cela sera nécessaire.

Je parlerai d'abord des départements d'outre-mer et ensuite seulement — non pas par un ordre préférentiel, mais pour plus de clarté — des territoires d'outre-mer.

Dans les départements d'outre-mer, l'union pour la démocratie française soutient et continuera de soutenir l'action que mènent le Président de la République et le Gouvernement dans les domaines que vous venez de définir, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous voulons, en effet, vous aider à atteindre trois objectifs : achever la parité en matière sociale, construire des économies fortes moins dépendantes de l'extérieur et rendre les sociétés de chacun de ces départements plus justes et plus conformes aux idéaux de la France.

Achever la parité en matière sociale est l'objectif dans lequel se retrouve le mieux la continuité des politiques menées depuis 1946 par les gouvernements qui se sont succédés en France. Notre régime de protection sociale, l'un des plus avancés du monde, est en voie d'être étendu aux départements d'outre-mer et la métropole. Il faut le rappeler, n'a pas hésité à assumer les charges financières considérables de cette nécessaire solidarité. La liste est longue — vous l'avez d'ailleurs évoquée — des avantages désormais étendus à nos compatriotes réunionnais, antillais, guyanais et à ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon. Je rappellerai, par exemple, l'extension récente aux artisans, aux industriels et aux commerçants, ainsi qu'aux membres des professions libérales du régime d'assurance maladie de la métropole ainsi que l'extension prochaine aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation du chômage existant en métropole. Décidée le 27 février dernier, cette extension fait actuellement l'objet de négociations paritaires et l'une des revendications les plus fortes, les plus justifiées des élus et des populations de ces départements va être ainsi satisfaite. C'est là un progrès important dont j'espère que vous pourrez, monsieur le secrétaire d'Etat, nous confirmer la mise en œuvre prochaine.

Je n'oublie pas qu'il reste encore des étapes importantes à franchir, notamment pour les prestations familiales, dont le régime reste, dans certains cas, moins avantageux que celui de

la métropole. Cette différence, qui pouvait se justifier tant que ces départements n'avaient pas atteint la maîtrise de leur développement démographique, a de moins en moins de raisons d'être. L'U. D. F. souhaite que vous accélériez l'alignement des prestations familiales versées aux familles des départements d'outre-mer sur celles qui vivent en métropole. Notre groupe parlementaire a pris une position claire sur ce point dans le récent débat sur la famille et il s'est fixé comme objectif que les citoyens français de tous les départements bénéficient des mêmes avantages.

M. Hector Riviérez. Très bien !

M. René de Branche. De même, le salaire minimum interprofessionnel de croissance est inférieur, selon les départements d'outre-mer, de 20 à 30 p. 100 à celui de la métropole. Certes, depuis quatre ans, un certain rattrapage a été opéré, mais l'U. D. F. agira pour que l'alignement intervienne dans un délai aussi court que le permettra le développement harmonieux de l'économie de ces départements, sans mettre en difficulté leurs nombreuses petites entreprises.

Les quelques différences qui subsistent avec la métropole ne doivent pas nous faire oublier l'effort qui a déjà été réalisé. Je tiens à préciser que l'U. D. F. fait de la parité sociale l'un de ses objectifs majeurs dans les départements d'outre-mer.

On entend parfois dire que le régime social est en avance sur le développement économique. En réalité, la politique sociale a été l'un des moteurs du développement économique grâce au pouvoir d'achat qu'elle a distribué. Mais nous sommes conscients qu'il est indispensable de mettre désormais l'accent sur la création d'emplois. Nous soutiendrons les efforts du Gouvernement pour accélérer le développement économique de ces départements.

Notre deuxième objectif est d'assurer une économie forte et moins dépendante de l'extérieur.

Apporter à nos compatriotes des départements d'outre-mer des conditions de vie identiques à celles de la métropole est un objectif ambitieux à la hauteur de la France. Il faut, en effet, relever le triple défi que constituent l'insularité et l'éloignement, l'absence de matières premières et de ressources énergétiques et le niveau particulièrement élevé du taux de chômage en raison d'une natalité qui, jusqu'à ces dernières années, était très supérieure à celle de la métropole.

La notion de départementalisation économique telle qu'elle a été définie par le Président de la République à Fort-de-France doit répondre à ces défis et consolider l'économie des départements d'outre-mer en les rendant moins dépendants de l'extérieur. En tout cas, il ne faut pas se cacher que nos compatriotes d'outre-mer nous jugeront sur les résultats de cette départementalisation.

Dans le secteur agricole, vous vous êtes assigné pour objectif que les départements d'outre-mer produisent ce qu'ils consomment ou, tout au moins, qu'ils compensent, par des exportations de produits alimentaires, une part croissante de leurs importations.

Je citerai à cet égard quelques réussites remarquables : la Réunion est devenue un très important exportateur de sucre et ses ventes en Europe ne cessent de croître ; la Martinique et la Guadeloupe exportent cette année des bananes malgré les cyclones qui ont ravagé les exploitations et leurs exportations reprennent dès le mois de juin. J'exprime à cette occasion l'admiration de mon groupe pour les Martiniquais, les Guadeloupéens et les Réunionnais que ces cataclysmes ont durement frappés. En effet, avec l'aide de la métropole mais aussi grâce à leur courage et à leur dynamisme, ils ont su effacer rapidement les conséquences matérielles et économiques de cette catastrophe. Quel département métropolitain aurait pu surmonter aussi vite un tel désastre ?

Dans le cadre de la politique de réduction des dépenses, des aides massives ont été consenties en faveur de l'élevage. Dans quelques années, certains départements d'outre-mer, notamment la Martinique, devraient pouvoir satisfaire la demande de leurs habitants, par exemple en viande. Cet objectif sera-t-il atteint et le rythme des réalisations peut-il être accéléré ?

Ainsi, des régions dont le développement a reposé, depuis très longtemps, sur la monoculture d'exportation, connaissent la grande aventure de la diversification. Imaginez la profonde transformation des mentalités qui en est résultée ! Certes, il ne faut pas céder à ceux qui veulent aller trop vite. La métropole a mis plus de vingt ans à accomplir sa révolution agricole. Donnons à nos compatriotes antillais, guyanais ou réunionnais le temps de s'adapter à une agriculture compétitive, orientée vers l'exportation. Mais il ne faut pas, sous prétexte d'adaptation,

tarder trop à réaliser une politique annoncée depuis longtemps. L'U. D. F. saura jouer auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, le rôle d'une force d'incitation.

Le tourisme est une chance récente pour les départements d'outre-mer, mais dont ils ont encore inégalement profité. La place privilégiée de la Réunion dans l'Océan Indien n'est sans doute pas encore mise suffisamment en valeur.

Aux Antilles, le tourisme est devenu un élément important de la vie économique et une source de création d'emplois. La fréquentation touristique augmente de 15 p. 100 par an. Un accroissement de l'effort de promotion en France, en métropole et à l'étranger s'impose, de même que la création des équipements sportifs, parfois encore très insuffisants, qui doivent accompagner l'hôtellerie.

Dans le secteur secondaire, priorité doit être donnée au développement de l'artisanat. Ayons l'honnêteté de reconnaître qu'il reste beaucoup à faire. Un plan de développement de l'artisanat local devrait accompagner l'effort de rénovation rurale qui est accompli dans certains départements d'outre-mer.

Dans le seul département de la Réunion, la demande de meubles ou de produits du pays ne peut être satisfaite faute de producteurs artisanaux. J'aurais pu citer des exemples, sans doute identiques, concernant d'autres départements d'outre-mer.

Dans le domaine industriel, les départements d'outre-mer doivent jouer la carte de la petite ou de la moyenne entreprise. Le Gouvernement a tenu les engagements que le Président de la République a pris au sujet des aides fiscales et des primes à la création d'entreprises et d'emplois. Ces dispositions qui sont la contrepartie de l'effort de solidarité réclamé légitimement aux plus gros contribuables ne sont cependant pas assez connues. Il convient d'informer de ces possibilités les investisseurs métropolitains.

En matière économique, le groupe de l'U. D. F. est particulièrement vigilant sur quelques points.

Nous partageons le souci des populations et des élus des départements d'outre-mer d'accentuer l'effort d'industrialisation de leur département. Nous sommes conscients que la structure actuelle du produit intérieur brut de ces départements n'est pas pleinement satisfaisante et qu'il importe de réduire la part relative des dépenses de transfert et d'accroître la place du secteur productif. C'est d'ailleurs une des conditions nécessaires pour offrir des débouchés aux jeunes et leur permettre de rester au pays s'ils le souhaitent. Il est, en effet, légitime que nos jeunes compatriotes d'outre-mer partagent, avec ceux de la métropole, le désir de travailler dans leur département d'origine.

Les liens avec la métropole, l'appartenance indéfectible à la République n'impliquent pas nécessairement que tout doive venir de Paris. Bien sûr, les seuls départements d'outre-mer n'offriraient pas des débouchés suffisants dans le cadre d'une production industrielle importante, mais ils peuvent servir de plate-forme à des productions destinées à l'exportation. Il serait absurde de ne pas tirer avantage de leur situation géographique privilégiée et de la qualité de leur main-d'œuvre. L'amélioration de la productivité devrait permettre de compenser les nombreux avantages dont bénéficient nos compatriotes en matière de salaires par rapport aux habitants des pays voisins.

Par ailleurs, les départements d'outre-mer disposent d'une expérience et d'un capital importants en matière d'import-export. Au lieu d'être, comme cela arrive parfois, une force de blocage et de défense du *statu quo*, ce capital pourrait être davantage orienté vers le grand commerce international et devenir une chance véritable pour ces départements.

Cependant, je voudrais dire avec solennité que le développement économique est subordonné à la confiance. Les responsables politiques qui, à grand fracas et en contradiction complète avec le vote constant et libre des populations concernées, parlent d'autonomie ou d'indépendance, parfois même de révolution, sacrifient le développement de leur département. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

On ne peut à la fois se plaindre de l'insuffisance du marché de l'emploi et créer les conditions d'incertitude ou de crainte propres à décourager toute création d'emploi. Nos compatriotes d'outre-mer doivent savoir — l'U. D. F. et d'autres, je pense, le répéteront — que la confiance dans l'avenir des départements d'outre-mer est nécessaire pour atteindre les objectifs que veulent la grande majorité des élus et de ceux dont ils sont responsables.

Développer une économie doit être le signe d'une volonté politique, d'où l'importance de définir des objectifs à long terme. Je vous félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir établi des plans de développement tels que celui de la Guyane

qui répond en grande partie à nos vœux par son réalisme et l'assurance qu'a donnée le Gouvernement que les financements nécessaires seront dégagés chaque année. Il s'agit non plus de promesses mais de réalité. Encore faut-il que le progrès ne soit pas remis en cause par des événements ou des forces extérieures.

L'entrée des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne n'a pas toujours été sans poser des difficultés.

Je tiens à vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, de la vigilance du Gouvernement qui s'est toujours soucié de défendre les intérêts de ces départements. Nous nous sommes réjouis, comme les orateurs de plusieurs groupes, que la deuxième convention de Lomé tienne mieux compte des spécificités des départements d'outre-mer et nous suivrons avec attention son application.

Les droits des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, archipel auquel nous attachons une particulière importance, doivent être défendus, notamment en matière de pêche. Le Gouvernement français doit faire preuve de fermeté dans ses négociations avec le Canada. Je rappelle en outre que la réalisation d'installations portuaires se révèle indispensable au développement de ce département. Nous n'oublions pas, en effet, la profondeur des liens qui nous unissent à cette courageuse communauté française de l'Amérique du Nord qui ne doit se sentir ni oubliée ni isolée de la métropole. Le statut départemental est certes le meilleur garant de l'attention de la métropole pour cet archipel, mais il doit être adapté avec souplesse aux conditions locales et aux vœux de la population, comme le confirmera sans doute son représentant.

Notre troisième objectif est d'établir une société juste et respectueuse de l'identité culturelle de chacune de ses composantes.

Une mission de la commission des lois de l'Assemblée nationale constatait, il y a quelque temps, que l'égalité des droits est une aspiration fondamentale des populations d'outre-mer.

L'U. D. F. constate que cette égalité a été, depuis longtemps, pleinement atteinte en matière politique, qu'elle est en passe de l'être dans le domaine social et que le Gouvernement est décidé à la réaliser sur le plan économique, ce dont nous prenons acte.

Nous approuvons et nous soutenons votre politique de réduction de certains avantages, de certaines inégalités, vestiges du passé colonial. Nous comprenons également le souhait de nos compatriotes des Antilles, de la Guyane ou de la Réunion de conduire cette politique dans un climat de concertation.

Je souhaite vivement que les réflexions engagées sur la fonction publique outre-mer aboutissent à une solution qui tienne compte des droits acquis, des engagements pris par l'Etat, mais aussi des nécessités économiques de ces départements. Il faut d'ailleurs tenir compte d'éléments qui sont propres aux départements et aux territoires d'outre-mer, car ceux-ci sont largement dépendants de leur desserte et de leurs liaisons avec l'extérieur.

Cette situation nécessite une politique de développement des ports et des installations portuaires, sur laquelle vous pourriez sans doute nous donner des indications, mais elle implique également plus de concertation et même plus de mesure de la part de certains transporteurs ou fournisseurs. Le coût des liaisons avec la métropole n'est-il pas souvent excessif ? Est-il normal que certains biens courants, comme les journaux ou les livres, coûtent deux à quatre fois plus cher qu'en métropole ? Il y a là un aspect de la situation des départements d'outre-mer qui n'apparaît pas toujours comme une nécessité et qui mériterait d'être approfondi.

Un des éléments importants de la politique de justice conduite dans les départements d'outre-mer est la réforme foncière, qui devrait déboucher sur l'installation ou le maintien d'agriculteurs nombreux, facteur de stabilité sociale et de développement. Nous nous réjouissons des succès de cette politique à la Réunion, mais ne serait-il pas utile d'aller un peu plus vite aux Antilles, où les acquisitions de terres par les S. A. F. E. R. de la Guadeloupe et de la Martinique ont été jusqu'à présent trop limitées ?

Vous nous avez indiqué que cette accélération est prévue en Guadeloupe. Nous y veillerons et nous vous apporterons notre aide chaque fois que vous ferez le nécessaire pour que les S. A. F. E. R. de ces départements disposent des moyens financiers et juridiques, qui font parfois défaut, afin de mener à bien ces opérations, en concertation avec les responsables, les élus et les professionnels.

Je tiens aussi à insister sur le capital culturel des départements d'outre-mer et sur leur apport à la culture française.

L'U. D. F., par sa présence active dans ces départements, sait apprécier l'originalité de la culture de chacun d'eux, elle souhaite qu'elle soit respectée et elle se félicite que la politique culturelle fasse partie des programmes et des objectifs que le Gouvernement a définis. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Il ne faut cependant pas négliger la soif de culture française de nos compatriotes des départements d'outre-mer. Cette culture, qui est également la leur, reste un moyen de communication, d'échange et même d'émancipation.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. René de Branche. Il ne faut donc pas leur refuser, en raison de l'éloignement, ce que peuvent apporter la radio, la télévision, la presse mais aussi les programmes de tournées théâtrales et les activités culturelles diverses, ni un enseignement dont la qualité doit être d'autant plus grande que ces départements sont la vitrine de la France.

Il faut offrir à nos compatriotes d'outre-mer des conditions d'enseignement et de formation professionnelle aussi bonnes qu'en métropole et adaptées aux besoins des économies locales.

J'en viens aux territoires d'outre-mer.

Pour des raisons qui tiennent à l'histoire, à l'éloignement et à une grande spécificité, ces territoires ont un statut de très large autonomie qui leur assure, comme l'ont souhaité leurs populations, leur maintien dans le cadre français. Malgré ces différences, la politique que vous conduisez dans les territoires d'outre-mer vise des objectifs sensiblement analogues à ceux des départements d'outre-mer : développement économique, d'une part ; société plus juste et plus fraternelle, d'autre part. Cette action colle d'autant plus au terrain qu'elle s'inscrit dans un cadre institutionnel adapté que nous souhaitons voir maintenir.

En Nouvelle-Calédonie, le nouveau statut voté en 1978 a reçu une très large approbation de la population et fonctionne de manière très satisfaisante. Une majorité homogène et constructive travaille, en collaboration avec l'administration, à la réalisation du plan de développement à long terme qui est devenu la charte de ce territoire. L'époque, pourtant récente, où nous assistions au déchaînement des passions, au jeu irresponsable de certains partis et où l'angoisse régnait face à un avenir incertain, est déjà oubliée. C'est un beau succès à porter à l'actif du Gouvernement, de la majorité et du secrétaire d'Etat chargé de ces territoires.

En Polynésie, l'U. D. F. estime que le statut actuel du territoire est le meilleur cadre institutionnel possible. Le président de l'assemblée territoriale et le vice-président du Gouvernement ont d'ailleurs constaté récemment que ce statut avait largement permis à l'Etat et au territoire de travailler conjointement au développement économique et social. La formule des conventions — sept viennent encore d'être signées — est une excellente procédure de politique contractuelle que nous approuvons.

Le cadre territorial répond en effet à trois soucis : donner aux élus une très large part dans la conduite des affaires locales ; confier à l'Etat la défense des intérêts généraux de la République ; faciliter le dialogue entre les administrations et les élus territoriaux. Devant le succès des pratiques contractuelles, ne conviendrait-il pas d'étendre à la Nouvelle-Calédonie la procédure des conventions techniques ?

Dotés de statuts qui fonctionnent, gérés par des majorités constructives et tournées vers l'avenir, les territoires d'outre-mer peuvent, avec le concours de l'Etat, poursuivre l'effort de développement économique et de justice sociale.

Bien entendu — et c'est là une priorité — les investissements industriels doivent être encouragés. A cet égard, l'extension aux territoires d'outre-mer des régimes d'aide aux amortissements ne serait-elle pas souhaitable ?

Ces aides, en effet, pourraient utilement s'ajouter à celles qui sont déjà imaginées par les assemblées territoriales ou même par les collectivités locales. Nous serions heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, de connaître votre position sur ce point.

Plus généralement, il faut, dans les territoires d'outre-mer, encourager au maximum les initiatives des jeunes chefs d'entreprise et la promotion de jeunes élites. Le remarquable effort de scolarisation, qui y est conduit, doit donc être prolongé par une politique de formation professionnelle adaptée aux conditions locales.

La création de petites entreprises, le développement agricole, doivent permettre la diffusion des responsabilités économiques au plus grand nombre.

Dans les territoires d'outre-mer, comme dans les départements d'outre-mer et en métropole, l'U. D. F. veut construire une société plus juste et plus fraternelle.

A cet égard, l'U. D. F. appuie entièrement les initiatives que vous avez engagées avec l'appui des élus territoriaux pour lancer la très ambitieuse réforme foncière de Nouvelle-Calédonie. C'est une grande chance de ce beau territoire, où vivent des communautés ethniques que l'histoire a trop séparées, que de bénéficier de cette réforme qui permettra aux communautés mélanésiennes de retrouver la terre ancestrale. C'est une garantie d'équilibre social et politique, et une chance de développement. Ainsi, en effet, seront mis en culture plusieurs dizaines de milliers d'hectares non ou insuffisamment exploités.

Il est donc important, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous poursuiviez à cet égard l'effort de concertation, une telle opération ne pouvant se concevoir sans la participation de toutes les bonnes volontés.

L'U. D. F. attend avec un grand intérêt le projet de loi actuellement soumis à l'avis de l'Assemblée territoriale et qui déterminera le cadre juridique de la réforme foncière. Il vous appartient, monsieur le secrétaire d'Etat, de veiller à ce que les financements nécessaires soient rémis chaque année. Comptez pour cela sur l'appui de notre groupe.

De même, tous les efforts de promotion des communautés ethniques, que ce soit par la scolarisation, par le développement culturel, doivent être encouragés. Bien entendu, l'U. D. F. appuiera les efforts que vous avez engagés avec les élus territoriaux pour faire face aux problèmes spécifiques de l'emploi. Elle se félicite de l'extension aux territoires d'outre-mer des « chantiers de développement » qui, en 1980, permettra de redonner un emploi à plus de 500 travailleurs pendant un an. C'est un engagement du Président de la République dont nous nous réjouissons qu'il soit tenu.

Enfin, il paraît indispensable de faire rapidement aboutir la réforme du code du travail, en s'inspirant d'une doctrine proche du régime métropolitain, comme nous l'avons fait en matière de procédure pénale l'an dernier, à l'instigation de notre collègue M. Juvenin.

La justice sociale passe aussi par la justice fiscale. L'U. D. F. apprécie l'action engagée dans les territoires d'outre-mer pour inciter les plus favorisés à participer à l'effort de solidarité nationale. Mais l'adaptation des systèmes fiscaux locaux ne peut, bien entendu, se concevoir qu'en étroite concertation avec les élus et en évitant des bouleversements.

Les deux grands territoires sont donc sur la bonne voie. Ils bénéficient des concours accrus de la France par une intervention croissante des ministères techniques.

J'évoquerai rapidement la situation des Nouvelles-Hébrides — sans toutefois revenir sur le fond du problème évoqué mercredi dernier, lors des questions d'actualité, par mon collègue M. Barbier, à qui vous avez alors répondu — car notre groupe, comme d'autres dans cet hémicycle, est inquiet à ce sujet. Nous souhaitons, quant à nous, que la volonté de tous les habitants du territoire soit respectée. J'espère que vous nous apporterez au cours de ce débat des précisions sur ce qui se passe dans ce condominium et nous donnerez des assurances.

Je n'omettrai pas les îles de Wallis et Futuna, dont l'attachement à la France ne s'est jamais démenti.

A cet égard, je me félicite qu'un plan de développement ait été localement élaboré et constitue maintenant la charte de l'avenir de l'archipel.

J'évoquerai également les Terres australes et antariques, malheureusement trop méconnues. Elles constituent une grande ambition pour la France dans une région du monde de plus en plus convoitée. Il me paraît souhaitable que notre pays utilise mieux le potentiel qu'elles représentent au plan des ressources de la mer, des minerais et des ressources pétrolières.

L'administration, la gestion de ce territoire sont-elles adaptées à cette ambition ? Ne conviendrait-il pas de donner à l'île de la Réunion un rôle de plate-forme d'exploitation de ces terres éloignées, où la vie est dure ? La Réunion, je crois, jouerait volontiers ce rôle de centralisation dans l'hémisphère Sud. Ne faudrait-il pas également encourager davantage encore les sociétés pétrolières ou minières à recenser les potentialités économiques des Terres australes ?

Enfin, il serait souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous confirmiez que les Terres australes — que trop peu de Français connaissent — font bien partie des préoccupations majeures du Gouvernement.

Les îles que la France possède dans l'océan Indien depuis plusieurs siècles, et sur lesquelles notre souveraineté, quoi qu'en disent certains, est incontestable, doivent, elles aussi, bénéficier de notre attention et de notre protection. Je rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, que les îles éparées du canal de Mozambique ont un rôle très important non seulement au plan météorologique mais pour l'ensemble de l'écosystème de l'océan Indien. Elles jouent d'ailleurs un rôle complémentaire à certaines productions qui viennent d'être introduites dans l'île de la Réunion. Pouvez-vous nous assurer que la France fera respecter sa souveraineté sur ces terres fragiles et isolées ?

Je crois nécessaire qu'à l'occasion de ce débat vous répondiez à des voix qui ont jeté un certain trouble dans les esprits.

Je n'ai pas encore parlé de Mayotte, mais je tiens à dire combien l'U. D. F. se soucie des efforts de développement économique et social de cette collectivité dont les spécificités méritent la plus grande attention de votre part et de celle du Parlement. Quels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, vos projets à propos de cette île ?

Cette description exhaustive montre l'importance que l'U. D. F. attache aux départements et aux territoires d'outre-mer. Elle veut aussi témoigner de l'affection qui unit notre mouvement à nos compatriotes ainsi répartis sur toute la surface du globe. La France a certes beaucoup apporté à l'outre-mer et cela ne se sait pas toujours suffisamment. Mais l'outre-mer apporte aussi beaucoup à la France. Nous sommes solidaires et partageons avec ces terres le même idéal de liberté et de fraternité. Je tiens à déclarer au début de ce débat que la France n'a pas failli à sa mission outre-mer.

Je conclurai en évoquant les cinq cent mille Antillais, Guyanais et Réunionnais, les milliers de compatriotes du Pacifique qui vivent parmi nous et concourent par leur travail à l'effort national. Qu'ils sachent que le Parlement de la République ne les oublie pas.

M. Roger Chénouard. Très bien !

M. René de Branche. Qu'ils sachent également que l'U. D. F. se préoccupe des conditions dans lesquelles ils sont parfois amenés à venir en métropole. Il faut que cela résulte pour eux d'un choix plus que d'une nécessité, que cela puisse être transitoire plus que définitif, que cela constitue pour les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer un moyen de mieux former leurs habitants et non un moyen de les priver de leurs meilleurs éléments.

Offrir ce choix, cette liberté aux habitants des départements et des territoires d'outre-mer est l'un des objectifs que nous cherchons à atteindre à travers la politique de développement économique que nous préconisons. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

(*M. Franceschi monte à la tribune.*)

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Puis-je reprendre la parole dès maintenant, monsieur le président ?

M. le président. Vous permettez, monsieur Franceschi ?

M. Joseph Franceschi. Oui.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. L'ampleur du débat que nous allons avoir, monsieur le président, m'interdit évidemment de répondre à chaque orateur. Mais, à renvoyer toutes mes réponses en fin de débat, mon exposé deviendrait beaucoup trop long. Je préfère donc, avec votre autorisation, intervenir de temps à autre sur tel ou tel point qui me paraît mériter de retenu un instant l'attention de l'Assemblée nationale.

Je remercie d'abord très chaleureusement M. de Branche du soutien qu'il vient clairement d'apporter, au nom de son groupe, à l'action du Gouvernement et tout particulièrement aux efforts du secrétaire d'Etat.

Il est important que nos compatriotes d'outre-mer n'aient pas le sentiment que le secrétaire d'Etat est un homme seul, ou que l'action du Gouvernement est une action isolée, sans cesse remise en cause. Il est essentiel que l'effort de la France, outre-mer, soit assumé aussi largement que possible par la majorité qui soutient le Gouvernement. Cette majorité, ici, à Paris, comme dans ces départements et dans ces territoires fragiles, inquiets souvent, incertains quelquefois quant à leur avenir, doit manifester sa détermination, son unité, son soutien sans réserve à l'action qui est conduite par le Gouvernement au nom de la France. Et l'appui que le groupe de l'Union pour la démocratie

française vient d'apporter au Gouvernement est précieux — non pour le secrétaire d'Etat lui-même qui poursuit sa tâche, parfois dans l'amertume, ou dans la déception, ou encore dans la solitude, mais c'est le lot de tous ceux qui portent une responsabilité — car l'une des grandes formations qui le soutiennent manifeste ainsi à nos compatriotes d'outre-mer sa volonté bien arrêtée d'aller de l'avant à ses côtés et à ceux du secrétaire d'Etat.

C'est à cette détermination que je voulais d'abord rendre hommage.

Cela dit, je traiterai de deux problèmes de fond qui ont été abordés, au nom du groupe de l'U. D. F., par M. de Branche et qui me paraissent fondamentaux. Il s'agit d'abord de l'effort de développement des investissements productifs. Le développement de l'outre-mer — je l'ai exposé tout à l'heure en termes très généraux — implique que soient surmontés certains handicaps.

Il serait vain de se dissimuler que dans le domaine des investissements productifs, et particulièrement en matière industrielle, les handicaps de l'outre-mer sont très lourds : marchés beaucoup trop étroits car les pays voisins rarement développés, ne sont pas alors des consommateurs potentiels ; accroissement très rapide de la population, donc progression considérable de la consommation, bien que les besoins soient souvent spécifiques et différents de ceux de la population métropolitaine ; expérience industrielle réelle à certains endroits mais cependant limitée ; distance de la métropole : problèmes de transport considérables. Tous ceux qui se sont sérieusement penchés sur les problèmes de l'outre-mer, non seulement à l'occasion d'un voyage rapide, mais avec l'expérience que leur donne un long effort au service de leurs compatriotes, ressentent comme nous ces difficultés, et j'en prends à témoin M. de Rocca-Serra, depuis longtemps rapporteur du budget des départements d'outre-mer qui connaît mieux que quiconque ces handicaps.

Mais nous ne devons pas être découragés par ces handicaps. Le Gouvernement s'évertue depuis longtemps déjà et spécialement depuis quelque temps, à améliorer les conditions de la promotion des activités industrielles dans les départements d'outre-mer.

D'abord, en nous efforçant de créer ce climat de confiance qu'évoquait M. de Branche tout à l'heure.

Il est certain qu'en Martinique, nous l'avons constaté, le climat social s'était dégradé. Un certain nombre d'inquiétudes politiques sont, d'ailleurs encore soigneusement entretenues par ceux qui veulent précisément que la substance économique de la Martinique se dissolve peu à peu et que plane ainsi une atmosphère de pessimisme sur les intentions de la France de demeurer dans ce département. Tout cela créait — j'en prends là aussi à témoins les élus de la Martinique — une atmosphère qui n'était pas favorable aux investissements. Plusieurs d'entre eux étaient venus — ils s'en souviennent — me démontrer qu'il était nécessaire de mettre en évidence d'abord la volonté ferme et claire de la France d'honorer ses obligations à l'égard de nos compatriotes qui, par une écrasante majorité, manifestaient leur désir de rester Français.

Ils venaient aussi souvent me demander de faire face à ceux qui, sciemment, provoquaient des troubles et créaient cette atmosphère de déliquescence et de découragement que j'ai dénoncée. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés d'y faire face avec fermeté.

M. Jacques Brunhes. O combien et de quelle façon !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Les événements ont montré que nous avons pu exercer cette fermeté sans que les troubles ne se développent, sans que nous n'ayons à déclencher des actions qui dépassent ce qui est la tâche normale d'un service de maintien de l'ordre. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Jacques Brunhes. C'est scandaleux !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. L'expérience a prouvé que les irresponsables se sont inclinés devant cette manifestation claire de volonté, même si certains d'entre eux tentent ici de faire croire par leurs exclamations le contraire.

Je rappelle à cet égard que toutes les organisations syndicales réunies — elles étaient seize — appelant à un « grand meeting unitaire » n'ont réuni que 250 manifestants.

Je rappelle que la « grande grève historique », qui devait marquer l'opposition des travailleurs martiniquais à la France, a dû cesser dès le deuxième jour.

Je rappelle que la « vaste manifestation populaire » n'a réuni guère plus de 1 200 personnes, ce qui n'est pas un succès.

Par conséquent, cette politique de redressement et de reprise en main d'un département qui connaissait une grave crise de confiance a été efficace. Elle permettra à la Martinique de reprendre sa marche en avant. Nous le constatons d'ailleurs dès maintenant dans les milieux d'affaires, dans les milieux susceptibles de participer à des investissements locaux. Je suis prêt, bien sûr, à en donner la preuve à ceux qui le souhaiteraient.

La confiance est l'une des clés du développement. J'ai pris l'exemple de la Martinique parce qu'il était significatif et parce que cet effort a été mal perçu, y compris par ceux qui l'avaient le plus souvent réclamé — mais nous vivons des périodes d'incohérence. La confiance est fondamentale. Il va de soi que je ne fais pas allusion aux députés de la Martinique, qui connaissent non action et pariagent mon sentiment.

Donc, la confiance est l'une des clés de notre effort. Et nous devons aussi encourager fortement tous ceux qui sont susceptibles de participer à cette relance de l'investissement. Avec le Parlement, le Gouvernement a préparé et prépare encore toute une série d'incitations d'ordre financier et fiscal. En matière d'investissement industriel, j'indique que nous relevons le taux de la prime d'équipement, nous assouplissons les procédures en matière d'exonération fiscale des bénéfices réinvestis, nous créons un certain nombre d'exonérations fiscales, nous améliorons d'autres en faveur des investisseurs, nous facilitons davantage l'attribution de primes à la création d'emplois et nous nous attachons en particulier aux petites et moyennes entreprises, en application des décisions prises dans la loi de finances pour 1980. Un décret sortira incessamment et confirmera cette orientation.

Il en est de même en matière artisanale. Je suis convaincu, en effet, que l'artisanat outre-mer, est l'un des éléments majeurs de la création d'emplois. Nous étendons en ce moment à ces départements, monsieur de Branche, un ensemble de textes métropolitains sur l'artisanat, comme la prime de développement artisanal, la prime régionale à la création d'entreprise ; nous avons un projet d'insertion, dans le volet économique et social du VIII^e Plan, de nombreuses dispositions en faveur de l'artisanat. Nous sommes en train d'améliorer les primes à l'installation d'entreprises artisanales.

Voilà quelques exemples et je ne voudrais pas insister davantage.

Ces encouragements de toute nature, en cours d'amélioration, sont peu spectaculaires car ils sont dans le strict prolongement de ce qui a été fait depuis 1958. Mais ils constituent une contribution raisonnable et effective au développement. Les résultats sont d'ailleurs significatifs : entre 1971 et 1975, les investissements industriels dans les départements d'outre-mer ayant bénéficié de la prime d'équipement se montaient à trente-deux millions de francs par an en moyenne. Entre 1976 et 1979, nous sommes passés à 135 millions de francs. Qui peut nier qu'il y ait à cet égard un renouveau positif dans l'effort de l'Etat ? Nous atteignons maintenant dans les départements d'outre-mer environ un millier d'emplois aidés par an, ce qui est loin d'être négligeable, compte tenu des handicaps que j'évoquais tout à l'heure.

Enfin, outre ces incitations et ce climat de confiance, qui sont, ainsi que vous l'avez souligné, monsieur de Branche, les premières clés du développement des équipements productifs outre-mer et donc de l'essor industriel, il est indispensable d'accomplir un effort de prospection et d'information. Il existait autrefois un commissariat pour les investissements productifs outre-mer qui avait obtenu des résultats positifs dans le domaine touristique, mais qui n'apparaissait pas adapté aux missions que nous voulions lui assigner dans le domaine industriel.

Au cours des conférences interrégionales des Antilles et de la Guyane, en plein accord avec les élus, nous avons remplacé ce commissariat par une organisation plus souple, de caractère beaucoup plus privé, résolument orientée vers le dialogue avec les entreprises, surtout avec les petites entreprises, animée par des professionnels dont l'expérience des Antilles et de la Guyane est déjà très grande. Il s'agit de l'association nationale pour le développement des Antilles et de la Guyane.

Une organisation du même type existe à la Réunion, avec laquelle nous nous préparons à collaborer — car elle est de création plus récente — dans de très bonnes conditions.

L'association nationale, animée par des hommes de qualité, a déjà permis le développement d'un effort d'information considérable en faveur de l'investissement aux Antilles et en Guyane. On verra dans les années et peut-être même dans les mois qui viennent, les premiers résultats de cet effort.

Vous voyez, monsieur le député — et l'Assemblée nationale doit, avec vous, s'en rendre compte — que nous sommes déterminés à encourager l'investissement productif dans les départements d'outre-mer chaque fois que nous le pourrons, et cela avec l'aide du Parlement.

M. René de Branche. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Vous avez évoqué un deuxième problème, celui de la parité sociale.

La parité sociale, qui vous apparaît comme l'une des principales préoccupations des populations d'outre-mer et dont l'U. D. F. vous l'avez rappelé, a fait l'une de ses priorités, méritée d'être pesée avec discernement.

Tout ce que nous faisons en métropole ne peut pas être systématiquement étendu outre-mer. Il y a des adaptations nécessaires, des études préalables indispensables, des délais à observer.

M. Alain Vivien. Ce n'est plus une intervention, c'est de la stratégie d'hémicycle !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Ce que je viens de dire explique que l'ensemble du dispositif s'étende à l'outre-mer avec un certain retard, que vous regrettez, monsieur de Branche.

Prenez l'exemple de l'action que nous menons dans le domaine de l'indemnisation du chômage. Tout le monde mettait en doute l'aptitude du Gouvernement à mettre en œuvre, dans les départements d'outre-mer, un véritable dispositif de prise en charge des chômeurs, dispositif qui ne soit ni exagérément pesant pour l'économie locale ni dérisoire aux yeux des travailleurs et de leurs représentants. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'adopter, outre-mer, le système le plus départementaliste. Ce système consiste à donner, là-bas, aux partenaires sociaux, comme en métropole, la possibilité d'étendre l'intégralité de la législation métropolitaine en matière d'indemnisation du chômage, mais en adaptant celle-ci par voie conventionnelle.

Les pourparlers entre syndicats et organisations patronales se sont déroulés ainsi que je l'avais annoncé à l'Assemblée nationale. Ils se sont révélés largement positifs. Et, monsieur le député, je puis vous indiquer, dès maintenant, qu'un accord est intervenu entre les responsables nationaux du dispositif d'indemnisation du chômage et les responsables locaux. C'est un véritable système de compensation, c'est-à-dire de solidarité, qui va être mis en place. Il permettra, dans les années qui viennent, aux travailleurs de la Réunion, des Antilles, de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon de bénéficier d'une véritable prise en charge lorsqu'ils connaîtront la dure épreuve que représente la perte d'un emploi ou l'impossibilité d'en trouver un. L'effort sera progressif — il respectera les possibilités de l'économie locale — mais il sera résolu. Il est donc de nature à répondre à l'attente des partenaires sociaux et de l'ensemble de la population salariée.

Tels sont, monsieur le député, les deux points sur lesquels je voulais vous répondre.

J'interviendrai de la même façon au cours du débat lorsque un orateur évoquera un sujet méritant, à mon avis, une réponse particulière. J'éviterai ainsi, mesdames, messieurs les députés, d'avoir à vous interrompre, en fin de débat, une trop longue réponse ou de ne pas répondre à certaines questions qui auraient été posées par tel ou tel d'entre vous, ce que je ne veux absolument pas me permettre. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Il est fort fâcheux que M. Franceschi ait dû attendre un long moment à la tribune. Je le prie de m'en excuser et je tiens à le remercier de sa courtoisie souriante.

J'ai sans doute été responsable de ce faux pas : je n'avais pas vu M. le secrétaire d'Etat manifester son désir d'intervenir et j'ai donné la parole à M. Franceschi.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande également à M. Franceschi de bien vouloir m'excuser.

M. le président. Monsieur Franceschi, vous avez la parole.

M. Joseph Franceschi. Monsieur le président, je ne me formalise pas de cet incident. Je constate seulement que les rôles sont bien distribués : une intervention du secrétaire d'Etat ; une intervention au nom de l'U. D. F. de M. de Branche manifestement préparée dans une annexe de la « Rue Oudinot »...

M. René de Branche. Absolument pas !

M. Joseph Franceschi. ... une réponse immédiatement apportée par le secrétaire d'Etat.

Ce scénario ne me vise pas. Messieurs du rassemblement pour la République, c'est vous qui, dans cette affaire, semblez être particulièrement visés. Les boulois sont bien mis ; attendez-vous maintenant à un combat serré face au Gouvernement !

Quant à moi, j'aurai battu le record du mutisme pour un député à la tribune. Du moins resterai-je célèbre dans l'histoire parlementaire grâce à cet incident. (*Sourires.*)

M. Fernand Icart. Bravo !

M. Joseph Franceschi. Cela dit, je souligne qu'ils sont 1 500 000 citoyens français à vivre dans les départements et territoires d'outre-mer, éparpillés à des milliers de kilomètres aux quatre coins du monde, aussi bien dans l'Atlantique, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon, que dans l'océan Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie, ou dans l'océan Indien, Réunion, Mayotte.

L'opinion française connaît mal ces départements ou territoires. Ils n'apparaissent à la « une » de notre actualité que lors d'un cataclysme naturel — coulée volcanique destructrice ou cyclone meurtrier — ou que lorsque le sang coule. Dans cette enceinte même, le Gouvernement n'en parle qu'à l'occasion du vote du budget du secrétariat d'Etat ou quand notre opiniâtreté le conduit soit à répondre à nos interpellations, soit à donner son point de vue sur l'extension rapide des nouveaux textes sociaux outre-mer.

Pourtant de graves problèmes se posent à nos compatriotes ultra-marins, le principal étant celui du développement. Ce développement ne peut se faire sans s'attaquer aux structures et aux séquelles coloniales héritées de l'histoire, et ces structures sont maintenues par le capitalisme qui profite du sous-développement. Seules les décisions d'ordre politique peuvent les transformer ou les faire disparaître. C'est pourquoi, depuis des années, le groupe socialiste demande, notamment par la voix de son premier secrétaire, François Mitterrand, un large débat sur les départements et territoires d'outre-mer. Celui-ci a enfin lieu et ce n'est pas peu dire que nous nous en réjouissons en espérant que nous serons, cette fois, entendus.

Malgré de gros moyens en hommes qualifiés, en capitaux et en soutiens politiques, l'action gouvernementale a globalement échoué dans l'outre-mer français. Elle est en effet inadaptée et ne s'attaque pas aux causes. Nous, socialistes, nous préconisons une autre politique pour développer les départements et territoires d'outre-mer et permettre l'épanouissement de leurs habitants, pour répondre à leur aspiration à prendre en main leurs propres affaires et à s'insérer harmonieusement dans le type de relations démocratiquement défini, aussi bien dans leur région qu'avec la France et la Communauté économique européenne.

Après avoir montré l'échec du pouvoir dans les départements et territoires d'outre-mer, je m'efforcerais, mes chers collègues, d'analyser les causes réelles de leurs problèmes actuels et je terminerai en montrant qu'une autre politique est possible.

La politique menée outre-mer a globalement échoué.

Certes, elle a permis d'obtenir un certain nombre de résultats positifs que l'objectivité commande de ne pas méconnaître : on y assiste effectivement à une certaine croissance économique, même si celle-ci est artificielle et fondée sur l'injection relativement massive de capitaux publics ; certes, l'appareil de production se modernise, même si la modernisation s'accompagne de l'élimination des petits producteurs ; il est vrai que le niveau de vie moyen augmente, même si, en l'occurrence, la moyenne ne veut rien dire tellement elle masque une dispersion des revenus ; et il faut reconnaître qu'il existe dans les départements et territoires d'outre-mer une bonne infrastructure tant scolaire que sanitaire, sociale et économique. Mais, même si des éléments ne sont pas négatifs, combien le réquisitoire est-il accablant, tant l'échec est patent, la situation étant grave et les problèmes fondamentaux laissés sans solution aussi bien dans le domaine économique que dans les secteurs social et culturel !

L'échec économique est tellement établi dans les départements d'outre-mer que le Gouvernement proclame sa volonté de réaliser une « départementalisation économique », estimant, non sans quelque prétention, que les « départementalisations » politique et sociale sont, sinon menées à bien, du moins en bonne voie.

L'économie demeure déséquilibrée et le premier élément qui frappe l'observateur, c'est l'hypertrophie du secteur tertiaire. Celui-ci forme 75 p. 100 du produit intérieur brut en Martinique et à la Réunion. On n'est pas loin, ici, d'un record mondial : en 1974, la France est à 49 p. 100, la Suède à 63,8 p. 100 et la Californie à 71 p. 100 ! En fait, et c'est là le deuxième élément qui caractérise l'économie des départements et territoires d'outre-mer, le secteur tertiaire apparaît comme hypertrophié parce que les autres sont « rachitiques » : le secteur primaire, qui représente 7,4 p. 100 du produit intérieur brut à la Martinique, est comparable, en importance relative, à celui de pays développés — 6 p. 100 pour la France — mais il repose, comme dans bien des pays du tiers monde, sur quelques produits primaires : canne à sucre à la Réunion, nickel en Nouvelle-Calédonie, canne à sucre, banane, ananas à la Marti-

nique, canne à sucre et banane à la Guadeloupe. L'industrie n'est qu'embryonnaire et, en ce domaine, les départements et territoires d'outre-mer sont sur le même plan que bien des pays du tiers monde.

La deuxième caractéristique de l'économie des départements et territoires d'outre-mer est leur extraversion : ils exportent presque tout ce qu'ils produisent et importent presque tout ce qui est nécessaire à leur alimentation et à leur équipement. Il en résulte un déficit commercial béant : 25 p. 100 pour les Antilles, 20 p. 100 pour la Réunion, environ 10 p. 100 pour la Guyane : tels sont les taux de couverture des importations par les exportations. Rien d'étonnant alors que les départements et territoires d'outre-mer soient étroitement dépendants des capitaux d'Etat.

C'est là que réside la grande force et la grande faiblesse de l'économie des départements et territoires d'outre-mer : s'il n'y a pas de problème de balance de paiement, l'économie n'est pas moins artificielle, reposant sur des dotations accrus de l'Etat, pratiquement sans base locale productive. A la Réunion, en 1978, les capitaux publics ont été neuf fois supérieurs à la valeur de l'ensemble de la production de canne à sucre, pourtant monoproduction. Par cette extraordinaire dépendance, la politique menée à l'égard des départements des collectivités assistées, tenues à bout de bras par la métropole et qui ne peuvent survivre sans ces transferts publics. Nous voudrions être assurés que cette politique n'a pas été délibérée !

Enfin, l'économie des départements et territoires d'outre-mer est hétérogène : à côté de quelques entreprises modernes existent une foule de petits producteurs et artisans ou de larges secteurs d'économie de subsistance. Le secteur moderne imposant les lois de son fonctionnement au secteur traditionnel, ce dernier est démantelé, et cela s'est vu notamment en Polynésie avec l'installation du centre d'expérimentation nucléaire. D'où la liquidation de pans entiers de l'économie des départements et territoires d'outre-mer, ce qui entraîne un intense exode rural et une urbanisation pathologique. Le chômage devient ainsi le problème le plus crucial, touchant au minimum 30 p. 100 de la population active et 10 p. 100 de la population totale.

L'émigration vers la France reste pour les jeunes le seul recours. Les prévisions officielles font état de 300 000 départs des départements d'outre-mer de 1975 à 1990, ce qui doublerait le nombre des originaires de ces départements vivant déjà en métropole.

La situation sociale est ainsi explosive et les manifestations qui accompagnent chacun de vos déplacements outre-mer, monsieur le secrétaire d'Etat, le montrent avec éloquent.

Certes, le niveau de vie moyen est en hausse. Mais il existe de telles inégalités sociales qu'une moyenne est peu significative. En outre, il représente moins du tiers de celui de la métropole, et cela avec un coût de la vie supérieur de 50 p. 100 à 50 p. 100.

Les inégalités sociales s'aggravent. Certaines catégories sociales ont un pouvoir d'achat bien supérieur à celui de leurs homologues de l'Hexagone. Par exemple, la Réunion est au quarantième rang des départements français pour les hauts revenus. Cependant, une majorité de la population vit avec moins que le nécessaire. Pays de la gêne, sinon de la misère, les départements d'outre-mer ont vu l'assistance élevée au rang de politique : quelque 60 p. 100 des Réunionnais relèvent de l'assistance médicale gratuite. Des chiffres du même ordre peuvent être avancés pour les autres départements d'outre-mer et, dans les territoires d'outre-mer, les niveaux de vie sont encore plus bas dans l'intérieur et dans les îles.

Aussi la misère est-elle toujours présente. Malnutrition, bidonvilles, chômage, bas salaires, alcoolisme sont encore le lot de trop nombreux « Français » des départements et territoires d'outre-mer.

Si la sous-nutrition s'estompe, la malnutrition est encore assez généralisée.

Les maladies de la misère sont encore là et atteignent les appareils digestifs et pulmonaires. Aux Antilles et en Guyane, comme à la Réunion et dans certains territoires d'outre-mer, on peut parler de péril fécal, facteur de parasitoses, à cause de la médiocrité de l'habitat et du mauvais assainissement du milieu.

L'habitat est défectueux. A la campagne ou dans les bidonvilles, il faut souvent déplacer le lit du petit dernier pour le protéger de l'eau qui tombe du toit percé quand il pleut. Les vieux journaux dont on tapse parfois les cloisons n'empêchent pas les courants d'air. Les corvées d'eau, la promiscuité, le manque d'hygiène empêchent tout épanouissement des enfants et des adultes. En Martinique, 39 p. 100 seulement des logements ont l'eau courante.

Bas salaires et chômage expliquent cette triste situation.

Le S.M.I.C. n'est pas aligné sur celui de la métropole, malgré une promesse remontant à... 1964. A la Réunion, il n'atteint que 70 p. 100 du S.M.I.C. métropolitain — et ce n'est pas M. Fontaine qui me démentira — et les salaires de 70 p. 100 des travailleurs ne atteignent même pas. Aussi permettez-moi de sourire, mes chers collègues, quand j'entends M. de Branche affirmer que l'U.D.F. fera de l'égalité des droits sociaux son cheval de bataille dans les prochains mois électoraux, alors que c'est là un combat permanent que le parti socialiste a mené face à l'intransigeante opposition du Gouvernement.

M. Jacques Cambolive. Très bien !

M. Joseph Franceschi. Il y a 50 000 chômeurs à la Réunion ; plus de 30 000 en Guadeloupe, en dépit de l'émigration forcée, chaque année, de milliers de jeunes vers la métropole. Les jeunes et les femmes surtout sont atteints par ce fléau. Ce n'est pas dans les départements et territoires d'outre-mer qu'on peut dire : « Vingt ans, c'est le plus bel âge de la vie ».

Enfin, dans le domaine culturel, comme dans les domaines économique et social, la situation est grave.

Le recensement de 1967 a établi que, à la Réunion, 41 adultes de plus de quinze ans sur 100 étaient illettrés.

Fait plus grave, l'analphabétisme atteint des jeunes qui ont été scolarisés, mais qui ont, une fois l'école finie, oublié ce qu'ils y avaient appris : 7 000 jeunes Réunionnais de quinze à vingt et un ans étaient illettrés en 1967 alors que la scolarité était obligatoire.

C'est dire que l'enseignement, calqué sur celui qui est dispensé en métropole, est inadéquat dans la forme et dans le contenu. Les langues locales sont ignorées, sinon combattues, par le système d'enseignement et par les grands moyens d'information.

On assiste à la pénétration systématique de l'influence culturelle métropolitaine qui dépersonnalise de façon accélérée les populations des départements et territoires d'outre-mer. Il n'y a pas, comme cela serait souhaitable, cohabitation de cultures, mais absorption des éléments culturels locaux par la culture métropolitaine.

Ces derniers mois, l'agitation s'est développée dans nos départements d'outre-mer, depuis les manifestations jusqu'aux attentats à la bombe. A l'heure où je vous parle, des occupations de terres ont lieu à Capesterre et à Sainte-Rose, en Guadeloupe, et la grève des dockers, comme celle des camionneurs, est encore d'actualité à Fort-de-France, le tout sur un fond de revendication de l'indépendance.

Face à cela, le Gouvernement étale son incompréhension de la situation et traite trop souvent les problèmes par la répression et le déploiement de la force : c'est le cas aujourd'hui même en Martinique, où l'on ne propose que le dialogue des chers et des half-track, ou à la Réunion, où la police a chassé les travailleurs de la clinique Jeanne-d'Arc en blessant même un responsable syndical. Votre raisonnement, monsieur le secrétaire d'Etat, est simple, et vous n'avez pas manqué de le répéter tout à l'heure. Il consiste à dire aux intéressés : « Regardez ! Sur les plans économique et social, vous êtes nettement mieux placés que tous les micro-Etats de la région ayant récemment accédé à l'indépendance, comme Saint-Lucie, Saint-Vincent, la Dominique ou Grenade ; alors, taisez-vous et estimez-vous heureux que l'on s'occupe de vous ! »

C'est oublier que l'homme, quel qu'il soit, ne vit pas seulement de pain. Il entend aussi agir sur son destin et comprendre le monde où il vit. A cette fin, il a besoin de capacité décisionnelle et de culture.

En France, les revendications relatives à la décentralisation, à l'autogestion et à l'expression des cultures régionales sont déjà fortes. Il est donc normal que ce mouvement s'amplifie dans les départements d'outre-mer, notamment à la Guadeloupe et en Martinique : là-bas, plus encore qu'ici, les peuples veulent vivre, travailler et décider « au pays ». Si l'agitation s'étend aux Antilles, ce n'est pas parce qu'un Cubain se cache derrière chaque cocotier, mais parce que de légitimes revendications ne peuvent aboutir dans le cadre actuel.

Dans la région des Antilles, un vaste mouvement est en train de s'élargir : la recherche de « l'homme caraïbe ». Dans tous les micro-Etats des environs s'expriment des volontés pour dépasser les différences dues aux divers colonisateurs et rechercher les points d'identité grâce à une culture caraïbe en voie de création.

Si la Guadeloupe et la Martinique n'échappent plus à ce mouvement, c'est que le fond culturel de l'homme guadeloupéen et martiniquais a trois sources : métropolitaine, caraïbe et afri-

caine. Dans ce « triangle », trois acteurs : la France, Cuba et le mythe noir. Actuellement, la culture métropolitaine érase tous les autres aspects, ce qui conduit à s'exprimer par la contestation.

L'homme antillais perçoit ses voyages dans son environnement immédiat et sa référence à sa négritude comme un moyen de marquer sa spécificité face à la culture métropolitaine. Les associations d'amitié avec les peuples voisins sont florissantes et le mouvement « Rastafari » se répand aussi à la Guadeloupe et en Martinique.

Cette volonté d'identité culturelle est légitime : ce n'est que la mauvaise façon du Gouvernement d'y répondre qui l'a transformée en opposition radicale.

La presse « Hésant », la radio, FR3, sont des organes d'information au service du pouvoir. La station de Pointe-à-Pitre n'a-t-elle pas annoncé mercredi dernier, à trois reprises, qu'en Guadeloupe se trouvait en ce moment un émissaire venu mettre de l'ordre dans les rangs du parti du Président ? Il y a donc un « parti du Président » outre-mer ! Mesdames, messieurs du rassemblement pour la République, prenez en note au cas où l'information vous aurait échappé.

D'ailleurs, les actions du ministère des affaires culturelles et du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer se bornent soit à installer un directeur de circonscription archéologique, comme à la Martinique, ou un directeur des archives, comme à la Guadeloupe, soit à faciliter outre-mer la diffusion de la consommation culturelle métropolitaine, selon les termes mêmes d'une récente note écrite rue Oudinot.

En outre, il y a des mesures maladroites. Par exemple, la première manifestation de la « France érécule », gauchement dénommée, mais très souhaitée dans son esprit, a été d'écarteler les associations représentatives du milieu culturel de la conférence interrégionale. Pensons encore au refus de projeter le film *Racines*.

J'ai privilégié l'aspect culturel des problèmes antillais car le côté « irrationnel », lié aux problèmes d'étnie et de culture, va malheureusement prendre de plus en plus d'importance à l'avenir dans les tensions qui vont se manifester. Il ne servira à rien de répéter alors que nos départements ont les plus forts P. N. B. de la région, qu'ils consomment le plus d'électricité ou encore qu'ils ont un grand nombre de voitures et beaucoup de routes.

Le problème, c'est que les Antillais, comme les Canaques et les Polynésiens, veulent décider chez eux, et assumer leur héritage historique, au même titre que les Basques, les Corses et les Bretons. Ecoutez ce qu'a dit le secrétaire général de la Ia Mana Te Nunaa devant l'Assemblée territoriale de Polynésie :

« Comment voulez-vous que le peuple comprenne quelque chose ? Toutes les décisions importantes sont prises en français. L'identité du peuple polynésien, son génie et sa culture, son mode de vie ont été méprisés et dévalorisés. Comment voulez-vous que le peuple polynésien s'en sorte dans une société qui le nie et qui n'est pas faite pour lui ? »

Devant cette triste situation, ne ressentez-vous pas, messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, l'urgente nécessité de s'inspirer activement de la célèbre formule lancée par François Mitterrand à Ajaccio, le 26 avril 1974 : « Droit à la différence, respect de l'identité culturelle » ?

Ce diagnostic que je viens de porter pourrait être nuancé ou complété, mais il ne saurait être contesté. Un tel bilan montre l'échec de la politique actuelle dans les départements et territoires d'outre-mer. Une nouvelle politique s'impose. Nous estimons qu'il est nécessaire de s'attaquer aux causes du sous-développement et pas seulement à ses conséquences, comme on s'essouffle à vouloir le faire.

Ces causes, il convient donc de les rechercher en faisant appel aux éléments structurels dus aux conditions géographiques et à l'évolution historique.

En vertu d'une conception étroitement déterministe de la géographie, les pays tropicaux et équatoriaux seraient des pays pauvres : sur eux peserait une sorte de fatalité naturelle, invoquée d'ailleurs par les responsables pour masquer l'échec de leur politique, éviter la remise en cause des structures et « expliquer » le sous-développement des départements et territoires d'outre-mer.

Pour ces responsables, les départements et territoires d'outre-mer sont naturellement pauvres : leur sous-sol, la Nouvelle-Calédonie mise à part, ne recèle aucune ressource minière ; ils ne peuvent fournir que des productions agricoles ; et ils ne disposent d'aucune source d'énergie. Leurs possibilités de développement seraient donc limitées !

Tout cela, qui n'est pas entièrement faux, mérite singulièrement d'être nuancé. D'abord, parce qu'une volonté politique de développement — que le pouvoir n'a pas — est capable de surmonter bien des obstacles. Ensuite, l'exemple du Japon ou des Pays-Bas nous montre que l'absence de ressources naturelles n'empêche pas le développement si d'autres conditions sont réunies. Enfin, les départements et les territoires d'outre-mer ne sont pas si démunis que certains veulent bien le dire. La forêt guyanaise est riche de potentialités. Les mers qui bordent les îles sont poissonneuses ; les paysages et les populations des îles sont susceptibles d'attirer les touristes. Autour de la Réunion et près des Marquises gisent des nodules sous-marins. La Nouvelle-Calédonie est un bloc de nickel.

Il n'en reste pas moins vrai que les départements et les territoires d'outre-mer sont éloignés de la métropole, leur centre névralgique : éloignement coûteux, car la desserte des départements et territoires fait l'objet de monopoles. La récente affaire de la S. A. T. T. a mis en évidence, par exemple, les inconvénients de l'exclusivité accordée à Air France.

Les départements et les territoires d'outre-mer sont aussi des enclaves dans leurs régions : il importe de les y réintégrer.

Le climat, les sols, l'étroitesse des marchés intérieurs sont couramment mis en avant comme autant d'obstacles au développement. En fait, les causes véritables du sous-développement actuel sont d'ordre historique et structurel : il s'agit de vieilles colonies intégrées à un pays développé.

La clé de voûte de la colonisation du XVII^e et du XIX^e siècle était la domination économique. Elle est responsable de la structure du commerce extérieur, fondé sur l'exportation de produits agricoles en petit nombre et l'importation des produits alimentaires, des biens d'équipement et des produits finis. Les colonies devaient fournir des denrées tropicales à la métropole et servir à celle-ci de débouchés pour sa production industrielle. Aujourd'hui, l'existence de monopoles dans la desserte maritime et aérienne est une survivance du monopole du pavillon.

Autres séquelles de la colonisation : la monoculture et la monoproduction minière destinées à produire en abondance et à bon marché ; les structures foncières, socialement injustes, aboutissent même à une situation de « type rhodésien » en Nouvelle-Calédonie, où les projets de réforme foncière ne tiennent pas compte, par exemple, des revendications des Canaques.

La recherche d'une main-d'œuvre à bon marché, grâce à l'esclavage, à l'engagisme ou à l'immigration, ainsi que la non-industrialisation — car les colonies ne devaient pas concurrencer l'industrie métropolitaine : autant d'éléments qui se retrouvent en fait, sinon en droit — hormis l'esclavage, bien sûr, aboli définitivement en 1848.

La départementalisation des actuels départements d'outre-mer et l'association des territoires d'outre-mer ont surimposé au système colonial un système industriel occidental, en amenant des règlements — notamment pour les salaires et les charges sociales — auxquels le système préexistant a dû se plier, non sans heurts ou « adaptations » ; des fonds publics ; des emplois, par l'extension du tertiaire ; un accroissement de la population ; le développement d'un type de consommation et de couverture sociale à l'europpéenne, alors que l'économie demeure structurellement sous-développée ; la progression de l'enseignement et de l'effet d'imitation, qui pousse les jeunes à refuser les emplois de type traditionnel et à quitter les campagnes.

C'est à la lumière de ces faits de civilisation que les socialistes se déterminent face aux problèmes des départements et des territoires d'outre-mer.

A l'évidence, une telle situation, qui n'existe nulle part ailleurs, est bien spécifique.

Dans leurs analyses, certains privilégient le fait colonial, ce qui les conduit à prôner une décolonisation de type classique : autodétermination ; libération nationale ; révolution sociale. Une telle démarche fait peu de cas des transformations introduites par l'intégration, notamment de l'apparition de nouvelles couches moyennes sociologiquement très importantes. Les résultats électoraux, malgré des irrégularités en régression, leur donnent tort.

D'autres, soucieux de conserver leurs privilèges, ne veulent voir dans les départements et territoires d'outre-mer que des régions en retard, au même titre que celles de l'hexagone : c'est négliger le fait colonial. Ici la géographie, l'histoire et la sociologie sont autres.

Nous, socialistes, nous voulons prendre en compte toutes les composantes de la situation. Les départements et les territoires d'outre-mer ne sont ni des pays « classiques » du tiers monde, ni des régions attardées dans un ensemble industriel. Ils sont la résultante de l'interaction d'un système colonial et d'un système industriel.

Il convient donc de faire disparaître les séquelles de la colonisation et de poser les problèmes en termes de classes, comme dans les pays industrialisés. Une nouvelle politique économique, sociale et culturelle est à préconiser, sans oublier qu'il faut rendre la parole aux intéressés.

Sur le plan économique, il s'agit d'assurer le développement de régions structurellement sous-développées, c'est-à-dire de créer des emplois et des richesses. Dans les départements et territoires d'outre-mer, la création d'emplois est primordiale. Mieux vaut assister les entreprises créatrices d'emplois que les hommes, au détriment de leur dignité. Des contraintes pèsent sur les entreprises des départements et territoires d'outre-mer : l'étroitesse des marchés, la réglementation dans le cadre national et européen, la plus grande lourdeur des charges sociales et salariales par rapport à l'environnement géographique immédiat.

Il convient donc de lever ces contraintes et de prêter attention non pas à la rentabilité de l'affaire, du point de vue strict du capitalisme, mais à la rentabilité collective d'un projet. Dans ces pays, où il est plus aisé d'importer que de produire, aider une entreprise c'est favoriser l'emploi. Cela signifie moins d'assistance et plus de dignité pour les travailleurs, sans compter les effets induits d'un dense tissu économique.

Il faut donc nécessairement orienter l'épargne locale vers les investissements productifs ; envisager la prise en charge par la collectivité d'une partie des coûts de fonctionnement des entreprises sous certaines conditions ; obtenir de la Communauté économique européenne l'application de clauses de sauvegarde permettant la protection des productions des départements et territoires d'outre-mer face à la concurrence des pays A. C. P. ; conduire une véritable politique d'industrialisation ; aider les promoteurs par la création d'usines « clés en mains » ; abaisser les taux de frets afin de faciliter l'approvisionnement des départements et territoires d'outre-mer en matières premières et produits semi-finis ; former vraiment la main-d'œuvre.

L'agriculture est la base du développement. Il est indispensable de maintenir les cultures d'exportation, sources de devises, sur des surfaces moindres, tout en accroissant la production par l'intensification de la productivité agricole et industrielle, au champ et dans l'usine de conditionnement. Les terres ainsi dégagées permettront de diversifier les cultures afin de diminuer les importations de produits alimentaires, grâce au développement des cultures maraîchères, fruitières et de l'élevage, et de produire les cultures industrielles destinées à fournir des matières premières à transformer, sources d'industries, notamment d'industries agro-alimentaires.

Une véritable réforme agraire est à promouvoir, à commencer par l'application de la législation sur l'expropriation des terres incultes ou insuffisamment cultivées, par le biais d'offices fonciers. En cas de défaillance du secteur privé, la collectivité doit prendre des participations majoritaires dans les secteurs clés des économies locales. Partout où ce sera nécessaire, il conviendra de développer la propriété « régionale ».

L'industrie doit se déployer considérablement grâce à une politique volontariste. En effet, c'est la seule source de création d'emplois car, dans les départements et les territoires d'outre-mer, l'agriculture perd des bras et le secteur tertiaire est déjà hypertrophié. Le tourisme doit être élargi avec précautions, en faisant appel aussi bien à une clientèle intérieure qu'extérieure.

La pêche est la grande chance des départements et territoires d'outre-mer. A cet égard, l'océan Indien, l'Atlantique, le Pacifique offrent de réelles possibilités, de même que dans les mers australes à partir de la Réunion. Actuellement, ce sont les Coréens, les Japonais, les Formosans, les Russes et les Polonais qui pêchent dans les eaux patrimoniales entourant la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie — ils payent ou non des droits au Gouvernement français — pendant que les habitants de ces territoires sont au chômage.

Des banques de développement doivent être créées sur place afin de collecter et de répartir l'épargne vers les secteurs productifs. Les crédits d'Etat peuvent aussi alimenter ces banques.

Au demeurant, les habitants des départements et territoires d'outre-mer, peuvent, eux-mêmes, concevoir ces mesures, les décider et suivre leur application.

La question du statut des départements ou des territoires d'outre-mer a toujours été, suivant la réponse donnée, le critère de classement des partis politiques. Pourtant, il s'agit là, sinon d'un faux débat, du moins d'une question vide de sens, si l'on ne tient pas compte, au-delà de l'option institutionnelle, du choix de la société dans laquelle on aspire à vivre.

Depuis des décennies, les luttes ont été obscurcies par de grands débats sur la départementalisation, l'autonomie ou l'indépendance. Si l'on peut attacher quelque importance à ce que

ces mots recouvrent quant aux conséquences qu'ils impliquent, l'analyse historique nous démontre que les mêmes institutions peuvent correspondre à des réalités économiques et sociales fondamentalement différentes.

Le capitalisme et le néo-colonialisme ont une puissance d'adaptation qu'il ne faut pas sous-estimer. Ainsi, c'est la gauche qui a proposé la départementalisation à certains peuples d'outre-mer, avec leur accord, il convient de le savoir. Malheureusement, si c'est un Gouvernement de gauche qui a fait voter la loi de 1946, ce sont des gouvernements de droite qui ont défini le contenu de celle-ci !

A l'époque, dans la pensée du législateur et j'en appelle au témoignage de notre collègue Césaire, « départementaliser » les colonies, c'était d'abord donner à des personnes jusqu'alors traitées comme des citoyens de seconde zone, les mêmes droits sociaux, les mêmes possibilités de développement économique, les mêmes pouvoirs sur leur libre destinée, qu'aux citoyens de la métropole.

Qu'en a-t-il été ?

La droite a arrêté cet élan généreux aux apparences institutionnelles : elle s'est contentée d'instituer un conseil général dépourvu de pouvoirs et elle a laissé les puissances économiques continuer leur exploitation sauvage.

L'organigramme des institutions des départements d'outre-mer était le même que celui des départements de la métropole, mais les individus ne bénéficiaient pas des droits sociaux acquis par les travailleurs métropolitains. La départementalisation de la droite a été différente de celle voulue par la gauche. De même, en 1956, c'est la gauche qui, par la loi-cadre que Gaston Defferre fit voter, posa les bases de la reconnaissance des territoires et pays d'outre-mer colonisés par la France. Il convient donc de sortir de cette fatalité historique. C'est le sens profond des projets formés par le parti socialiste, avec la participation et le complet accord des fédérations socialistes d'outre-mer, lorsqu'elles se sont maintenues, ainsi qu'avec les mouvements progressistes qui ont pris le relais. C'est le seul parti à avoir déposé une proposition de loi en ce sens.

Certains paraissent nous reprocher de rechercher le changement par la voie parlementaire. Mais pour modifier le statut de l'outre-mer, il n'y a que deux procédures : la procédure légale ou l'aventure armée. Devant cette alternative, les socialistes ont choisi, pour leur part, la voie démocratique.

L'union des forces que les socialistes veulent promouvoir outre-mer ne s'arrête pas à un simple consensus sur un slogan de départementalisation, d'autonomie ou d'indépendance. Pour régler ce problème, le parti socialiste s'en remet à la détermination des peuples et de leurs élus, qui doivent avoir le droit, cas par cas, de débattre librement de leur avenir. Il serait insensé que l'indépendance ou l'autonomie souhaitée par la Nouvelle-Calédonie soit, de par la volonté d'un parti métropolitain, imposée comme règle à la Guadeloupe, ou que l'option de Saint-Pierre-et-Miquelon prédétermine l'avenir de la Martinique.

Sur le problème statutaire, le parti socialiste, qui est le seul à avoir défini les modalités pratiques du choix, n'interviendra pas depuis la métropole sinon pour s'assurer que la légalité républicaine sera respectée et que les pressions et oppressions qui ont trop souvent caractérisé les élections outre-mer sont définitivement bannies.

Mais au niveau des luttes et des combats contre la droite pour redonner dignité, pain et liberté aux peuples d'outre-mer, le parti socialiste, fidèle à ses principes internationalistes, s'est toujours engagé et s'engagera encore aux côtés des exploités contre leurs exploiters.

Les options statutaires divergentes n'empêchent pas que des principes communs, voire l'union, existent sur des bases de classes.

Le fait que l'union calédonienne souhaite l'indépendance, alors que le mouvement progressiste de Saint-Pierre-et-Miquelon voudrait retrouver le statut du territoire, n'empêche pas que les travailleurs de France et d'outre-mer luttent côte à côte contre le despotisme du pouvoir, les abus de son administration et l'oppression des multinationales.

En revanche, il ne peut être question que le parti socialiste soutienne des forces qui, parfois, s'intitulent mouvement socialiste, ou départementaliste, ou indépendantiste, mais s'allient avec la droite et font cause commune avec les exploiters. Pour lui, les institutions sont le moyen de mettre en œuvre une politique, non une finalité.

Dans le cadre d'une stratégie politique qui veut promouvoir socialisme, justice et liberté, le choix de la formule statutaire dépend de la sensibilité de chacun, mais il ne peut être tolé-

rable que les luttes nationales aboutissent, par leur intransigeance, à la dictature de quelques-uns, qui se croient éclairés, par l'intermédiaire d'un parti unique.

Entre ceux qui se disent socialistes et qui se compromettent avec les exploités et ceux qui, se prétendant de gauche, font passer les institutions avant les intérêts du peuple, le parti socialiste a fait son choix. C'est dans les luttes, au côté des travailleurs, que les peuples d'outre-mer ont appris à le connaître et à lui faire confiance.

Pour conclure, nous soulignerons combien les habitants des départements et territoires d'outre-mer ont besoin de solidarité de notre part, mais aussi et surtout de dignité. Contrairement à ce qu'en a dit un ancien ministre des finances qui parlait de « danses coûteuses à entretenir », ces terres sont riches de potentialités. Grâce à elles, la France possède la troisième zone économique maritime du monde. Les mers patrimoniales qui les entourent sont riches en poissons, en crustacés et en nodules.

Ces départements et territoires d'outre-mer, enfin, ont une importance stratégique et politique que nul ne conteste.

Leur problème est celui du développement, alors que la politique actuelle ne peut que leur insuffler une croissance artificielle sans base productive. Si une majorité authentique, notamment dans les territoires d'outre-mer, réclame l'indépendance, il faut la lui donner, sans délai. Mais la grande majorité de la population, surtout dans les départements d'outre-mer, se déclare toujours française. Il faut tenir compte de cette volonté et de cet état de fait.

La France serait grandie aux yeux du tiers monde si elle pouvait véritablement développer les départements et territoires d'outre-mer, en libérant les hommes et les femmes qui y vivent des contraintes économiques, sociales et culturelles qui empêchent leur épanouissement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Roch Pidjot. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Guilliod, dernier orateur de la matinée.

M. Raymond Guilliod. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la crise économique mondiale qui frappe de plein fouet la Caraïbe n'a pas manqué d'avoir des incidences économiques et politiques dans nos deux départements antillais de la Guadeloupe et de la Martinique, sans oublier la Guyane qui en subit aussi les conséquences.

De là est né un certain malaise que la presse métropolitaine a largement amplifié en dressant un tableau trop souvent sombre et pessimiste sur l'avenir de ces îles, ce qui a jeté un certain trouble dans les esprits.

Or la situation n'est pas plus grave que dans les départements de la métropole ; elle est même parfois meilleure si l'on tient compte du fait que nous ne connaissons pas de réactions violentes comme celles qui ont été enregistrées en Bretagne ou en Corse. Cette situation est de toute façon infiniment moins préoccupante que dans les îles anglophones voisines ayant accédé à l'indépendance.

M. René de Branche et M. Pascal Clément. Très bien !

M. Raymond Guilliod. La politique sociale menée par la France a permis aux populations de nos Antilles de bénéficier d'une législation qui n'a pas d'égale dans toute l'Amérique.

Par ailleurs, les infrastructures, tant dans les domaines de la santé, de l'éducation que des équipements routiers, portuaires, aéroportuaires ou sportifs — pour m'en tenir à ces seuls chapitres — sont considérables, et la France n'a pas à rougir de son œuvre dans les départements d'outre-mer. Bien au contraire, elle devrait en tirer une certaine fierté.

Cela ne signifie pas que tout est parfait, que nous nous complaisons dans une satisfaction béate, qu'il ne reste plus rien à faire. Je veux seulement affirmer que la situation n'est pas plus sombre qu'ailleurs, que, souvent, elle est meilleure, car on n'a jamais vu les Guadeloupéens ou les Martiniquais s'embarquer sur de frêles esquifs, affronter la mer, souvent au péril de leur vie, et fuir leur terre natale pour des pays étrangers plus hospitaliers, à l'instar de ce qui se passe à Cuba ou dans d'autres îles de la Caraïbe. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Au contraire, nous avons toutes les peines du monde à endiguer l'invasion de nos départements par les ressortissants de la Dominique ou d'Haïti, en dépit du manque cruel d'emplois qui frappe nos populations. Nous souffrons des mêmes maux

que la métropole, mais, chez nous, la situation s'aggrave en raison de notre insularité, de l'exiguïté de nos îles, de la forte densité de notre peuplement et aussi de l'environnement particulier de la Caraïbe.

Nos ressources sont limitées et le chômage frappe plus de 20 p. 100 des travailleurs. Nous sommes loin de l'hexagone, et dans un milieu en pleine ébullition. La propagande extrémiste, financée de l'étranger, se donne libre cours, et nous n'enregistrons aucune réaction des pouvoirs publics devant les menées anarchistes et subversives d'une infime minorité d'agitateurs chaque jour plus arrogante et qui parle ouvertement d'indépendance. Nous ne constatons non plus aucune volonté gouvernementale pour encourager le développement de notre économie qui, seul, peut résoudre nos difficultés.

Lors de son voyage aux Antilles en 1974, le Président de la République avait fort bien analysé l'état des choses. Il avait déclaré que la départementalisation sociale étant pratiquement réalisée, il restait à mettre en place la départementalisation économique. Six ans ont passé : la situation s'est encore dégradée, le chômage a augmenté et un nombre croissant de pères de famille, de femmes, de jeunes surtout, est venu renforcer nos bataillons de sans-travail. Quel beau terrain pour développer toutes les propagandes démagogiques qui trouvent, par ailleurs, un écho favorable dans une certaine presse nationale, plus disposée à culpabiliser son propre pays qu'à l'aider à résoudre les problèmes des départements d'outre-mer !

Cependant, les solutions existent. La Guadeloupe n'est pas sans ressources et elle dispose d'un potentiel économique qui ne demande qu'à s'épanouir. Mais il faut vouloir encourager les investissements productifs qui, seuls, permettront de développer l'économie. Nous n'aurons de promoteurs que dans la mesure où se sera instauré un climat de confiance. Nous ne pouvons nous complaire dans une situation où nous faisons figure d'assistés car la solidarité nationale a des limites et il est un seuil au-delà duquel la position devient intenable. Nous devons par notre travail, par la mise en valeur de nos ressources, contribuer pour une plus large part à la prospérité nationale et à notre propre prospérité.

Pour assurer le développement harmonieux des Antilles, et de la Guadeloupe en particulier, l'action peut être conduite dans plusieurs domaines, et d'abord dans le secteur agricole.

L'agriculture a toujours été l'activité essentielle de la Guadeloupe et le demeure encore aujourd'hui. Lorsque, en 1635, de L'Olive et Duplessis débarquent en Guadeloupe à la tête d'une expédition, c'est pour mettre en valeur les riches terres volcaniques de l'île grâce à des cultures tropicales dont la métropole a tant besoin. De toutes les activités agricoles qui se sont développées au cours des siècles, il ne reste plus guère que la canne à sucre et la banane. Le tabac, le roucou, l'indigo, le coton, le poivre, la vanille n'existent pratiquement plus.

Le café, qui faisait la fortune des îles au XVIII^e et au XIX^e siècle, ainsi qu'au début du XX^e, ne se rencontre plus guère que sur la Côte-sous-le-Vent, dans des exploitations qui font davantage de la cueillette que de la culture proprement dite. Les charges salariales et sociales ont écrasé cette activité qui réclame une main-d'œuvre abondante, et la concurrence des pays tiers a été telle qu'en dépit de sa qualité exceptionnelle, le café n'a pu se maintenir.

Reste la canne à sucre, qui a fait de nos îles « Les îles à sucre », comme on les appelait au XVIII^e siècle. Là encore, la concurrence des pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique et le développement de la betterave sont en train de la conduire à la ruine. Les usines se ferment sous la poussée de la concentration industrielle qu'exige la rentabilité, entraînant des conflits sociaux difficiles à résoudre. Pour des raisons sociales et économiques, le prix de la canne doit être bien supérieur à celui qui est fixé par le Marché commun.

Il faut donc que l'Etat intervienne par des subventions que la profession trouve toujours insuffisantes. En dépit de cette aide, les surfaces plantées en canne diminuent régulièrement. Les usines ne peuvent survivre que dans la mesure où elles disposent d'un tonnage minimum de canne à broyer. En dessous de ce seuil, c'est le déficit, la ruine et la fermeture à plus ou moins long terme. Il faut rappeler qu'on ne peut avoir de cannes s'il n'y a pas d'usines et, réciproquement, d'usines sans cannes.

Les mesures de sauvetage existent pourtant. C'est la sélection de variétés nouvelles de cannes à haut rendement avec des méthodes culturales modernes, sans oublier les aides de l'Etat pour mettre en place l'hydraulique agricole qui est indispensable. Par ailleurs, il a été décidé de procéder au morcellement des latifundias de d'Arbousier et de Beauport. Ce patrimoine

foncier, qu'on peut évaluer à plus de 12 000 hectares, sera donc loti. Pour éviter la stérilisation de l'espace productif, cette réforme foncière doit éviter des parcelles de faible superficie — comme cela a été le cas à Marie-Galante — car il faut encourager l'installation de véritables agriculteurs qui tirent de leur activité l'essentiel de leurs ressources.

Je viens de parler de Marie-Galante; la réforme foncière a porté sur plus du tiers des surfaces utilisables, soit 5 000 à 6 000 hectares; la culture de la canne est en lente régression du fait, principalement, de la superficie insuffisante de chaque parcelle, d'une police totalement inexistante, d'un lotissement agricole doté d'un cahier des charges vieux, désormais, de plus de douze ans et qui n'a jamais été effectivement appliqué.

Aussi les lots sont-ils subdivisés, abandonnés, bâtis, revendus de multiples fois, et souvent par les soins du Crédit agricole, inattentif à la qualité des nouveaux acquéreurs.

C'est pourquoi les lots ne devraient en aucun cas avoir moins de dix hectares, afin que soit assurée la rentabilité de l'exploitation. La création de groupements agricoles d'exploitation en commun ainsi que d'un organisme de gestion et d'encadrement devront obligatoirement accompagner ces lotissements.

Le rhum, production dérivée de la canne à sucre, doit être protégé, tant en métropole qu'au sein du Marché commun. Il ne doit pas être pénalisé par une taxation excessive. Il faut que l'Europe des Neuf arrête une définition pour mettre un terme à la vente sous appellation « rhum » de produits dans lesquels entrent des alcools qui n'ont souvent que très peu de rapport avec la canne à sucre.

Quand donc le Gouvernement se décidera-t-il à encourager le conditionnement sur place du rhum antillais en lui accordant les avantages qui découlent d'une appellation contrôlée ?

À côté de la culture de la canne à sucre, s'est développée celle de la banane, activité assez récente puisqu'elle remonte seulement à 1929. Elle a l'avantage d'occuper une main-d'œuvre plus abondante que celle de la canne à sucre et d'une façon permanente, tout en procurant des revenus bien supérieurs.

Le revers de la médaille, c'est sa fragilité. Le moindre coup de vent suffit à détruire une bananeraie. L'exemple récent des cyclones David et Frédéric est suffisamment proche pour faire comprendre la vulnérabilité d'une exploitation bananière. Aussi, la profession, en dépit des aides que lui a apportées l'Etat à l'occasion de ces cataclysmes, est-elle lourdement endettée.

En outre, les agriculteurs sont inquiets de la décision de la Compagnie générale maritime de mettre en service quatre navires porte-conteneurs réfrigérés polyvalents — des P.C.R.P. — décision qui entraîne la fermeture du port de Basse-Terre au profit de celui de Pointe-à-Pitre, distant de soixante kilomètres des exploitations environnant la ville de Basse-Terre.

La profession estime que la palettisation serait la solution la plus rationnelle et la plus économique. Des expériences ont été conduites en ce sens au port de Basse-Terre, mais la Compagnie générale maritime a tout mis en œuvre pour faire échouer cette tentative et pour imposer la conteneurisation. Il faut regretter que la décision de la compagnie ait été prise contre l'avis des élus, du conseil général de la Guadeloupe et des représentants de la profession.

Je suis moi-même intervenu à plusieurs reprises dans cette enceinte pour appeler l'attention du Gouvernement sur les conséquences néfastes de cette mesure qui mettra au chômage un grand nombre de dockers et d'ouvriers intéressés par l'activité bananière, tant à Basse-Terre qu'à Dieppe, à Rouen qu'à Fort-de-France.

Une délégation composée des élus de la Seine-Maritime et de la Guadeloupe et conduite par M. Jean Lecanuet a été reçue par M. le Premier ministre le 8 mars 1979. Ce dernier a pu entendre nos doléances et a pris l'engagement de convoquer une table ronde que présiderait M. le ministre des transports afin de discuter de cette affaire. Aucune suite n'a été donnée à cette promesse, et la question écrite que j'ai adressée le 21 janvier dernier à M. Le Theule pour la lui rappeler reste toujours sans réponse.

Cependant, nous apprenons que le premier navire P. C. R. P. de la C. G. M. sera bientôt en Martinique, où il lui sera bien difficile d'effectuer son premier chargement de bananes, compte tenu de la grève des dockers de Fort-de-France, qui refusent de travailler sur ce bateau. On apprend que la C. G. M., devant l'ampleur du mouvement, a renoncé au chargement prévu pour le 13 juin. Quelle conclusion tirer de cette affaire, sinon que l'arrivée de ce type de navire mettra au chômage un nombre important de dockers dans un département où il n'y a aucune possibilité de reconversion des emplois ?

Faut-il souligner que la situation sera certainement plus explosive en Guadeloupe, en raison de la fermeture du port de Basse-Terre, et que dockers, transporteurs routiers, planteurs et commerçants seront frappés par cette décision ?

Les coûts sociaux de cette opération de conteneurisation seront certainement très élevés et il n'en a été tenu aucun compte lors de l'établissement du bilan prévisionnel global. Aussi les producteurs guadeloupéens envisagent déjà l'acheminement de leur production par palettisation en s'adressant à l'armement privé européen, qui est susceptible de leur consentir des prix inférieurs grâce à des bateaux équipés pour ce mode de transport.

Je ne veux pas croire que le Gouvernement, dont on connaît la position sur la liberté du commerce, leur refusera cette possibilité quand on sait, de plus, que la C. G. M. elle-même a toujours eu recours dans le passé à l'affrètement de bateaux étrangers pour assurer l'écoulement de la production bananière des Antilles.

C'est ainsi que, durant les huit premiers mois de 1979, il a été embarqué au port de Basse-Terre 44 465 tonnes de bananes sur des bateaux étrangers contre 43 204 tonnes sur des navires de la C. G. M. Ouvrir la voie à la concurrence en mettant fin au monopole de fait abusif de la C. G. M. est très certainement la seule solution permettant la survie des exploitations bananières de l'île de Basse-Terre.

Cependant, le grand problème de notre agriculture reste sa diversification. Pour éviter les importations abusives, il convient d'encourager le développement des cultures maraîchères et fruitières, en les orientant au besoin vers l'exportation quand cela est possible et comme c'est le cas avec les aubergines de contre-saison commercialisées sur le marché de l'hexagone.

L'horticulture, les cultures vivrières, l'exploitation de la forêt, le développement de notre élevage bovin, porcine et avicole doivent être encouragés dans une large mesure afin d'assurer l'approvisionnement du marché local.

Toutefois, il faudrait que soient levées les hypothèques qui pèsent sur l'agriculture des départements d'outre-mer.

La concurrence vient de partout et nous ne luttons pas toujours à armes égales. En face des pays du tiers monde, et notamment des pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, protégés par les accords de Lomé, nous subissons des charges salariales et sociales sans commune mesure et qui sont souvent de cinq à dix fois plus élevées. Face à la métropole, nous trainons aussi des charges salariales plus lourdes, puisque l'ouvrier agricole des départements d'outre-mer est aligné en la matière sur le secteur industriel, dont les taux de cotisation sont deux fois plus élevés.

Il conviendrait donc de rétablir, dans le secteur agricole, la parité des charges sociales avec la métropole.

Mais l'économie agricole de la Guadeloupe ne saurait être étudiée indépendamment du développement touristique de ce département. Car la Guadeloupe dispose d'un potentiel touristique qui constitue sa deuxième chance. Depuis quelques années, elle connaît un développement hôtelier important qu'il faut encourager.

C'est bien là que réside la solution de nos problèmes d'emploi. Disposant d'un été perpétuel, d'une mer calme et chaude avec des plages de sable fin, les Antilles devraient pouvoir remplir leurs hôtels à longueur d'année et continuer la mise en place de leur équipement touristique.

Malheureusement, les promoteurs s'en vont trop souvent ailleurs, découragés par une législation tatillonne et complexe, sans parler de la mauvaise volonté qu'ils rencontrent parfois.

Je n'oublierai jamais cette confiance d'un investisseur qui m'avouait que la direction parisienne d'une grande banque nationale l'engageait à s'installer ailleurs, c'est-à-dire à l'étranger, au lieu d'aller aux Antilles françaises.

Comment, enfin, développer le tourisme dans ces départements alors qu'est suspendue sur ces îles l'épée de Damoclès de la directive d'Ornano du 24 août 1979 ? Cette directive, relative à la protection et à l'aménagement du littoral, est en totale contradiction avec la règle des trois S : sun, sand, sea — soleil, sable, mer — établie par le tourisme américain.

Il est absurde de vouloir appliquer automatiquement à de petites îles une réglementation conçue pour le continent et que, de surcroît, les élus de l'hexagone n'approuvent pas toujours.

Imposer aux huit îles de l'archipel guadeloupéen que les constructions soient réalisées à cent mètres au moins du rivage est une mesure qui condamne à la fois le développement urbain et le développement touristique.

Si cette directive avait vu le jour il y a trois cents ans, il n'y aurait actuellement aucune construction sur la ravissante île de Terre-de-Haut, joyau de la Guadeloupe, qui compte cependant mille cinq cents habitants. En effet, cette petite île des Saintes est très découpée, et, si l'on enlève la bande de cent mètres de large le long du littoral, il ne reste plus que quelques sommets inconstructibles.

Si l'on ajoute à cela le fait que l'Etat refuse de céder aux communes la zone des cinquante pas géométriques — cette bande de quatre-vingts mètres de large qui lui appartient, le long du rivage — en vue de leur aménagement urbanistique ou touristique, le catalogue des difficultés que connaissent les populations des départements d'outre-mer et leurs élus se sera encore accru.

Et cependant, on pourrait faire de la Guadeloupe un département modèle, où il y aurait du travail pour tout le monde. Mais pour cela, il faut la volonté de réussir et un climat de confiance.

On ne peut en effet bâtir dans l'anarchie et l'insécurité. L'envahissement de la Guadeloupe, et notamment des îles du Nord, comme Saint-Martin et Saint-Barthélemy, par des étrangers fort peu recommandables, souvent sans contrôle de police, est devenu inquiétant. Il appartient au Gouvernement, en accord avec les élus, de mettre en place les dispositifs nécessaires pour créer cette confiance et réussir cette politique de développement économique. En dehors de cette ligne, il n'y aura que le mécontentement.

Certes, on peut comprendre les raisons qui poussent certains à s'insurger, même si on n'approuve pas les solutions qu'ils préconisent ou les méthodes qu'ils utilisent.

Depuis plus de vingt ans, la Guadeloupe a parcouru un chemin rapide vers le progrès. On ne saurait tout condamner et passer sous silence l'effort considérable que la solidarité nationale a consenti en faveur des départements d'outre-mer : il faut rendre un hommage tout particulier au général de Gaulle qui avait défini les grandes lignes de cette politique généreuse et équitable.

M. Gaston Flosse. Très bien !

M. Raymond Guillioud. La départementalisation n'est pas un échec quand on examine son bilan global.

Il faut se souvenir qu'elle a été réclamée par l'ensemble des représentants des quatre vieilles colonies, dont M. Aimé Césaire était alors le porte-parole à l'Assemblée constituante, et qu'elle a été approuvée à l'unanimité des membres de cette assemblée, le 19 mars 1946.

Je ne puis m'empêcher de rappeler que, quelques jours auparavant, au cours de sa séance du 13 mars, un vœu déposé au conseil général de la Guadeloupe demandait « que l'assimilation de la Guadeloupe soit votée sans délai par l'Assemblée constituante et appliquée effectivement le plus rapidement possible ».

Je vous ferai grâce de tous les considérants qui l'accompagnaient. Mais je ne saurais résister au plaisir de citer la dernière conclusion du défenseur de ce vœu. Il terminait en ces termes : « Par ailleurs, il y a un autre problème, celui d'ordre national. Tant que nous demeurerons une colonie, nous serons

l'objet de convoitises de la part des puissances étrangères. On peut demander de nous trafiquer, de faire de nous l'objet d'un marché. Mais à partir du moment où nous deviendrons réellement Français, toutes les convoitises internationales nous concernant se tairaient.

Qu'est-ce que nous pouvons souhaiter de mieux, nous qui pensons français, qui raisonnons français, que de rentrer en qualité de fils légitimes dans la nation française ? »

M. Gaston Flosse. Bravo !

M. Raymond Guillioud. L'orateur poursuivait ainsi : « Trois solutions peuvent être envisagées :

« Premièrement, demander notre indépendance.

« Deuxièmement, rester dans le statu quo.

« Troisièmement, devenir département français.

« La première solution doit être écartée, sans être même envisagée ; la deuxième, vous ne sauriez l'admettre sans être inconséquents avec vous-mêmes ; la dernière : devenir de véritables citoyens français et voir notre pays classé comme département semble être dès lors la seule à retenir. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce vœu a été approuvé à l'unanimité et que le département voisin de la Martinique a adopté une position identique.

Je vous étonnerai sans doute en vous apprenant que ce vœu avait été déposé par le groupe communiste du conseil général de la Guadeloupe et défendu par notre ancien collègue Hégésippe Ibéné, que certains d'entre vous ont connu ici, de 1973 à 1978. S'il a renié depuis ses convictions d'alors, la population de la Guadeloupe et moi-même restons attachés à la profession de foi qu'il développait si bien en 1946 car nous sommes tous bien convaincus que l'avenir de la Guadeloupe ne peut être envisagé en dehors de la France. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer ;

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

